

Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023

Portrait statistique

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2024
ISBN 978-2-550-96946-4 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2024

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Février 2024

Avant-propos

Les organismes communautaires Famille offrent une variété d'activités adaptées aux besoins des familles de la communauté. Présents dans toutes les régions du Québec, ces organismes sont là pour soutenir et accompagner les parents durant les grandes étapes de leur vie familiale (p. ex. la grossesse, le développement des enfants, de la petite enfance à la vie adulte, etc.) de même que pour veiller à la qualité des relations entre les membres de la famille.

Comme les données statistiques sur les organismes communautaires Famille sont plutôt rares, le ministère de la Famille a confié à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) le mandat de mener une enquête pour brosseur un portrait statistique de ces organismes à l'échelle provinciale.

L'Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023 (EQOCF 2023) a permis à l'ISQ de recueillir des informations sur l'offre d'activités des organismes communautaires Famille, sur les caractéristiques des familles qu'ils accueillent, sur les partenaires avec qui ils collaborent, sur les sources de financement dont ils disposent, sur le personnel et les bénévoles qui y travaillent ainsi que sur les principales difficultés que ces organismes rencontrent.

Au nom de l'ISQ, je remercie les organismes communautaires Famille qui ont pris part à l'enquête. Les résultats présentés dans ce rapport mettent en lumière les actions que posent ces organismes pour favoriser le bien-être des familles de la province ainsi que les conditions dans lesquelles le travail qu'ils réalisent s'accomplit. Ce portrait servira à alimenter les réflexions de ceux et celles qui accompagnent ces organismes du secteur communautaire au Québec.

Le statisticien en chef,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Bergeron'.

Simon Bergeron

Publication réalisée à
l'Institut de la statistique du Québec par : Amélie Groleau et Anaëlle François

Sous la direction de : Nathalie Audet

Avec l'assistance technique de : Valeriu Dumitru et David Summerhays,
traitement et validation des données
Mathieu Ouellette,
vérification des données

Révision linguistique et édition : Direction de la diffusion et
des communications

Comité de lecture interne : Nathalie Audet, Amélie Ducharme,
Luc Belleau, Julien Armand et
Bertrand Perron

Comité de lecture externe : Mélanie Gagnon, Patrice Cantin,
Mélanie Cantin et Michel Bury
Ministère de la Famille

Enquête financée par : Ministère de la Famille

Pour tout renseignement concernant
le contenu de cette publication : Direction des enquêtes et
des indicateurs sociaux
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, 5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

GROLEAU, A., et A. FRANÇOIS (2024). *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023. Portrait statistique* [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 74 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-organismes-communautaires-famille-2023-portrait-statistique.pdf].

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties. Afin de faciliter la lecture des résultats, les proportions de 10 % et plus sont généralement arrondies à l'unité dans le texte. L'absence d'astérisque dans les tableaux ou figures signifie que toutes les estimations ont une bonne précision (coefficient de variation [CV] \leq 15 %).

Signes conventionnels

- * Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence
- ** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement
- n Nombre
- % Pourcentage
- Pe Population estimée

Table des matières

Faits saillants	9
Introduction	13
Aspects méthodologiques en bref	15
1 Caractéristiques des organismes communautaires Famille et de leur offre d'activités	19
1.1 Caractéristiques des organismes communautaires Famille	19
1.1.1 Année où les organismes ont commencé à offrir des activités aux familles	19
1.1.2 Siège social	20
1.1.3 Points de service	21
1.1.4 Heures, jours et périodes d'ouverture	22
1.2 Caractéristiques de l'offre d'activités	25
1.2.1 Activités offertes par les organismes communautaires Famille	25
1.2.2 Nombre d'activités offertes	27
2 Les familles accueillies par les organismes communautaires Famille	31
2.1 Caractéristiques des familles accueillies	31
2.1.1 Les problèmes vécus par les familles	31
2.1.2 Types de familles qui fréquentent les organismes communautaires Famille	34
2.2 Évolution du nombre de familles accueillies depuis la pandémie	38
2.3 Partenaires qui dirigent les familles vers les organismes ou vers lesquels les organismes dirigent les familles	39
3 Caractéristiques du personnel des organismes communautaires Famille	41
3.1 Nombre de personnes salariées et catégories d'emploi	41
3.2 Genre	46
3.3 Salaire horaire moyen	48
3.4 Régime de travail	49

4	Enracinement dans la communauté et la vie associative	51
4.1	Bénévoles et membres	51
4.2	Collaboration	55
5	Budget des organismes communautaires Famille	57
5.1	Sources de financement	57
5.2	Montants reçus et coûts d'exploitation	58
5.2.1	Montants reçus	58
5.2.2	Coûts d'exploitation	60
5.2.3	Adéquation entre les montants reçus et les coûts d'exploitation	62
6	Difficultés vécues par les organismes communautaires Famille	65
	Conclusion	69
	Bibliographie	73

Faits saillants

Ce rapport présente les résultats de l'*Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille* (EQOCF) réalisée par l'Institut de la statistique du Québec au printemps 2023 pour le compte du ministère de la Famille. Cette enquête visait à brosser un portrait statistique des organismes communautaires Famille (OCF) financés dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles. Les OCF ont pour mission de veiller au bien-être de l'ensemble des membres de la famille à toutes les étapes de la vie. Au total, 247 des 278 OCF visés par l'enquête y ont participé.

Caractéristiques des OCF

- ▶ Un organisme communautaire Famille sur cinq (21 %) se trouve dans la région de Montréal, et un sur sept (13 %), en Montérégie.
- ▶ Approximativement 32 % des organismes communautaires Famille ont au moins un point de service et 14 % n'en ont pas mais pensent éventuellement en ouvrir un.
- ▶ La majorité des OCF sont ouverts 30 h et plus par semaine : 42 % sont ouverts au moins 30 h mais moins de 40 h par semaine, 35 % sont ouverts au moins 40 h mais moins de 50 h, et près de 16 % sont ouverts 50 heures et plus.

Activités offertes par les OCF

- ▶ Les activités qui ont été offertes par les plus fortes proportions d'organismes communautaires Famille au cours de l'année financière 2022-2023 sont :
 - les activités parents-enfants (96 %) ;
 - les ateliers thématiques pour les parents (90 %) ;
 - les sorties familiales ou activités thématiques (89 %) ;
 - le soutien téléphonique (89 %) ;
 - les cafés-rencontres ou cafés-causeries (89 %).

Familles accueillies par les OCF

- ▶ La très vaste majorité des organismes communautaires Famille ont accueilli au cours de l'année financière 2022-2023 des familles qui ont vécu l'un ou l'autre des problèmes suivants :
 - de l'isolement social (98 %) ;
 - des préoccupations à l'égard du développement de leur(s) enfant(s) (98 %) ;
 - des préoccupations au sujet de la relation parent(s)-enfant(s) (95 %) ;
 - des problèmes de santé mentale ou de la détresse psychologique (94 %) ;
 - de la précarité socioéconomique (94 %).

Partenaires des OCF

- ▶ Au cours de l'année financière 2022-2023 :
 - la quasi-totalité des organismes communautaires Famille ont collaboré avec des CISSS ou des CIUSSS (97 %), et près de neuf OCF sur dix, avec des écoles (87 %) ou des municipalités (87 %).
 - la quasi-totalité des organismes communautaires Famille (96 %) ont accueilli des familles qui leur ont été envoyées par un CISSS ou un CIUSSS, et presque tous ont dirigé des familles vers d'autres organismes communautaires (97 %) ou vers un CISSS ou un CIUSSS (91 %).

Personnel des OCF

- ▶ Les organismes communautaires Famille emploient un total de 2 719 personnes.
- ▶ On compte en moyenne 10 personnes salariées par organisme.
- ▶ Environ 68 % des organismes communautaires Famille emploient de 1 à 10 personnes.
- ▶ Parmi l'ensemble des personnes salariées travaillant dans un OCF, environ 42 % font partie du personnel intervenant travaillant essentiellement dans l'organisme et près de 21 % sont des éducatrices, éducateurs, aides-éducatrices et aides-éducateurs affectés aux activités de halte-garderie.
- ▶ Approximativement 92 % de l'ensemble des personnes employées par les organismes communautaires Famille sont des femmes.
- ▶ Près de 68 % des personnes employées par les OCF travaillent 28 heures et plus par semaine.

Bénévoles et membres au sein des OCF

- ▶ La quasi-totalité des organismes communautaires Famille (97 %) ont recouru à des bénévoles au cours de l'année financière 2022-2023. Au total, les OCF ont obtenu l'aide d'approximativement 10 900 personnes bénévoles, lesquelles ont effectué en tout près de 338 756 heures de bénévolat.
- ▶ Environ 61 % des OCF comptent de 1 à 200 membres, et approximativement 38 % en comptent plus de 200.

Budget des OCF

- ▶ En plus d'avoir reçu du financement du ministère de la Famille, la majorité des organismes communautaires Famille ont notamment bénéficié d'un financement par projet ou par entente de services (83 %) ou ont obtenu du financement par le biais de dons de particuliers (81 %) au cours de l'année financière 2022-2023.
- ▶ Environ 71 % des OCF ont reçu un financement totalisant moins de 500 000 \$.
- ▶ Environ 28 % des OCF estiment que la somme totale qu'ils ont reçue pour financer leurs activités n'a pas suffi à couvrir leurs coûts d'exploitation. Parmi ceux-ci, près de 72 % ont indiqué avoir entre autres diminué leurs achats de matériel ou d'équipement pour pallier leur situation déficitaire.

Difficultés vécues par les OCF

- ▶ La majorité des organismes communautaires Famille ont vécu, au cours de l'année financière 2022-2023, des difficultés en lien avec :
 - le recrutement et la rétention de personnel (73 %);
 - leur pérennité financière (66 %);
 - la méconnaissance des OCF par la population (65 %);
 - le recrutement et la rétention de bénévoles (60 %).

Introduction

Ce rapport présente les résultats de l'*Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023* (EQOCF 2023). Réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au printemps 2023 pour le compte du ministère de la Famille, cette enquête visait à combler un manque d'information statistique sur l'offre d'activités des organismes communautaires Famille (OCF), sur les caractéristiques des familles qu'ils accueillent, sur les partenaires avec qui ils collaborent, sur les sources de financement dont ils disposent, sur le personnel et les bénévoles qui y travaillent ainsi que sur les principales difficultés que ces organismes rencontrent.

Afin de soutenir les citoyens et les citoyennes du Québec dans différentes sphères de leur vie, le Québec peut compter sur un nombre important d'organismes communautaires, dont environ 4 000 sont reconnus comme organismes d'action communautaire autonome (ACA) (Réseau québécois de l'action communautaire autonome 2019). En plus de répondre aux critères permettant d'être considéré comme un organisme d'action communautaire (être un organisme à but non lucratif, établir des liens avec la communauté, entretenir une vie associative ou démocratique, et être libre de déterminer sa mission, son mode de gestion, ses activités ainsi que ses approches d'intervention), chaque organisme d'action communautaire autonome doit aussi respecter certains principes de l'autonomie politique¹ (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec 2004). En ce sens, les organismes d'ACA résultent d'un besoin de la communauté ou de la volonté de citoyens et de citoyennes, misent sur la transformation sociale et privilégient l'adoption d'une approche holistique et participative pour s'attaquer aux problèmes et enjeux sociaux auxquels sont confrontés les membres de la communauté. Enfin, les organismes d'ACA doivent être dirigés par un conseil d'administration indépendant du réseau public et des bailleurs de fonds (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec 2004).

Les OCF présentent toutes ces caractéristiques, puisqu'ils sont des organismes d'ACA. Plus précisément, selon le ministère de la Famille, un organisme communautaire Famille (OCF) est « un organisme communautaire autonome, dont la mission consiste à offrir, au sein de la communauté dans laquelle il est impliqué, des activités de prévention et de promotion, des services d'aide et de soutien continu à tous les parents, et ce, en couvrant l'ensemble des étapes de vie, de la grossesse à l'âge adulte des enfants » (Ministère de la Famille 2020).

Présents dans toutes les régions du Québec, les organismes communautaires Famille sont des milieux de vie qui offrent du soutien et de l'accompagnement aux familles afin de notamment favoriser leur bien-être (Fédération québécoise des organismes communautaires Famille 2023 ; ministère de la Famille 2012). Bien au fait des besoins des parents et des enfants de leur communauté, les OCF offrent des activités complémentaires aux activités et aux services offerts par les services publics (Réseau québécois de l'action communautaire autonome 2019), notamment par le milieu de la santé et des services sociaux, de l'éducation ou de la petite enfance. Ces organismes peuvent adapter leurs activités et leurs interventions en fonction des besoins des familles, ce qui leur permet d'atteindre des publics variés, comme des familles ayant immigré au pays récemment ou encore des familles en situation de précarité socioéconomique. Tous les OCF ont

1. « Dans son essence même, cette autonomie politique et cette indépendance d'action renvoient à la nature et à la philosophie de l'action et de l'intervention dans lesquelles un organisme d'action communautaire autonome est engagé ainsi qu'à sa capacité à définir par lui-même les règles ou les normes qui encadrent la conduite de ses activités ». (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec 2004, troisième partie, p. 16).

en commun certaines caractéristiques : par exemple, ils reconnaissent le rôle que joue le parent au sein de la famille, ils permettent l'enrichissement de l'expérience parentale, et sont « un moyen privilégié que se sont donné les familles pour répondre à leurs besoins » (Gouvernement du Québec 2023).

Le présent rapport statistique brosse le portrait statistique des OCF à l'échelle provinciale. Les données présentées serviront à alimenter les réflexions du ministère de la Famille en ce qui concerne les mesures qu'il doit prendre pour soutenir adéquatement les OCF dans leur mission.

Le premier chapitre porte sur les caractéristiques des OCF ainsi que sur celles de leur offre d'activités. Les caractéristiques des familles accueillies par les OCF, l'évolution du nombre de familles que ces organismes accueillent depuis la pandémie de même que les partenaires qui dirigent les familles vers les OCF et ceux vers lesquels les OCF dirigent les familles font l'objet du chapitre 2. Dans le chapitre suivant, on s'intéresse aux personnes salariées qui occupent différents types d'emplois que l'on retrouve dans les OCF, aux conditions salariales de ces personnes, à leur genre ainsi qu'à leur régime de travail. L'enracinement dans la communauté est abordé dans le chapitre 4 principalement sous l'angle du travail des bénévoles, de la collaboration avec certains partenaires et de la présence des OCF dans à des lieux de concertation. Le chapitre 5 présente des résultats concernant le budget des OCF : on y traite entre autres de leurs sources de financement, de leurs coûts d'exploitation et des montants qu'ils reçoivent. Enfin, on s'intéresse, dans le dernier chapitre, aux difficultés vécues par les OCF. Les principaux résultats de l'enquête sont résumés dans une brève conclusion.

Aspects méthodologiques en bref

Population visée

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des organismes communautaires Famille (OCF) financés par le ministère de la Famille dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles¹. Les organismes non financés par le Ministère sont donc exclus de cette étude. La personne qui devait répondre à l'enquête était la personne responsable de la gestion de l'OCF. Au besoin, une tierce personne qui avait les connaissances nécessaires pouvait fournir l'information manquante.

Base de sondage et type d'enquête

Le ministère de la Famille a fourni une liste de 278 organismes communautaires Famille financés dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles. Étant donné le petit nombre d'organismes, l'ISQ les a tous sollicités pour qu'ils participent à l'enquête afin d'obtenir des statistiques les plus précises possibles. Il s'agit donc d'une enquête de type recensement.

Questionnaire et mode de collecte

Le questionnaire de l'enquête a été élaboré par l'ISQ en collaboration avec le ministère de la Famille. Le contenu s'inspire principalement du questionnaire de *l'Enquête québécoise sur les activités de halte-garderie offertes par les organismes communautaires* de 2018 et de documents internes fournis par le ministère de la Famille.

Ce questionnaire, d'une durée estimée à 30 minutes, devait être rempli par les personnes répondantes sur le Web. Les réponses pouvaient également être recueillies par l'entremise d'une entrevue téléphonique au besoin. Il comprenait sept sections :

1. Le profil de l'OCF
2. Les caractéristiques de l'offre d'activités
3. Les caractéristiques des familles accueillies
4. Les ressources humaines
5. L'enracinement dans la communauté et la vie associative
6. Le budget des OCF
7. Les difficultés vécues par les OCF

1. Pour plus de détails sur le Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles, voir GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2023). [www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-action-communautaire-familles].

Collecte des données

La collecte de données s'est déroulée du 3 mai au 19 juin 2023, presque exclusivement par le Web. Le mode téléphonique était utilisé uniquement en cas de besoin.

Tous les OCF ont d'abord reçu une invitation à participer à l'enquête par la poste et par courriel. Cette invitation était accompagnée du questionnaire, dont la personne désignée pouvait se servir pour se préparer à répondre à l'enquête.

Taux de réponse

Au total, 247 des 278 organismes ont rempli le questionnaire, majoritairement sur le Web, ce qui correspond à un taux de réponse pondéré de 89 %.

Pondération

Toutes les statistiques présentées dans ce rapport sont pondérées et représentent l'ensemble des OCF soutenus dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles. Après une analyse des variables liées au taux de réponse, la variable « défavorisation matérielle » disponible dans la base de sondage est celle qui a été retenue pour réaliser la pondération.

Validation

Pour cette étude, nous avons validé les données afin de vérifier l'exactitude des réponses fournies. Cette validation a révélé que la question concernant la scolarité du personnel intervenant (question 4.5) n'était pas suffisamment claire. En effet, les réponses ne concordaient pas nécessairement avec celles fournies ailleurs dans le questionnaire. Nous n'avons ainsi pas tenu compte des réponses à cette question dans l'analyse des données, afin d'éviter d'introduire un biais dans les résultats.

Présentation des résultats

Les estimations présentées dans ce rapport sont principalement des proportions (%) et des populations estimées (Pe). Il y a aussi des totaux et des moyennes. Les proportions ont été arrondies à une décimale dans les tableaux et les figures, et à l'unité dans le texte, à l'exception des estimations inférieures à 5 %, qui sont présentées avec une décimale. Les populations estimées (Pe) sont quant à elles arrondies à l'unité. En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

De plus, la présentation des résultats rend compte du fait que les statistiques fournies sont des estimations et non des valeurs exactes, et comportent donc un certain degré d'erreur. Dans le texte, certaines expressions, telles que « environ » et « près de », précisent qu'il ne s'agit pas de valeurs exactes. Par ailleurs,

dans les tableaux et figures, les estimations dont le coefficient de variation (CV) est supérieur à 15 %, mais inférieur ou égal à 25 %, sont marquées d'un astérisque (*) qui signifie que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont marquées d'un double astérisque (**) qui indique leur faible précision. Elles sont fournies à titre indicatif seulement et doivent être utilisées avec circonspection. Les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont suffisamment précises pour être présentées sans indication particulière. Dans le rapport, nous indiquerons qu'il existe une différence significative entre des résultats si les intervalles de confiance à 95 % ne se chevauchent pas.

Notons que pour alléger le texte, nous utiliserons les expressions « organismes communautaires Famille », « organismes » ou « OCF » de temps à autre afin de désigner la population visée, soit les organismes communautaires Famille (OCF) financés par le ministère de la Famille dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles.

Enfin, soulignons que dans les figures, les proportions seront présentées selon l'ordre de présentation des choix de réponse dans le questionnaire.

Comment lire un titre de tableau ou de figure ?

En général, le titre d'une figure ou d'un tableau est composé des éléments suivants :

1. Le dénominateur auquel se rapportent les résultats, c'est-à-dire la population visée par l'analyse ;
2. Le sujet de l'analyse ;
3. Le territoire visé ;
4. L'année de la collecte des données.

Exemple 1 :

Figure 1.1 1 2
Répartition des organismes communautaires Famille selon l'année où ils ont commencé à offrir des activités aux familles, Québec, 2023
3 4

Exemple 2 :

Figure 1.5 1
Proportion d'organismes communautaires Famille ayant au moins un point de service selon le mode d'occupation des locaux du ou des points de service, Québec, 2023
2 3 4

Caractéristiques des organismes communautaires Famille et de leur offre d'activités

Les organismes communautaires Famille (OCF) existent depuis plusieurs années et proposent une offre d'activités variées et adaptées aux nombreux besoins des familles. Le présent chapitre brosse un portrait des OCF et des activités qu'ils offrent. Dans une première section, on présente certaines informations sur les organismes (année où ils ont commencé leurs activités, caractéristiques en lien avec leur siège social et leurs points de service [le cas échéant], et heures, jours et périodes d'ouverture). Puis, dans une seconde section, il est question de l'offre de service des OCF : on y traite notamment des activités qu'ils offrent de même que des principales catégories dans lesquelles ces activités s'inscrivent.

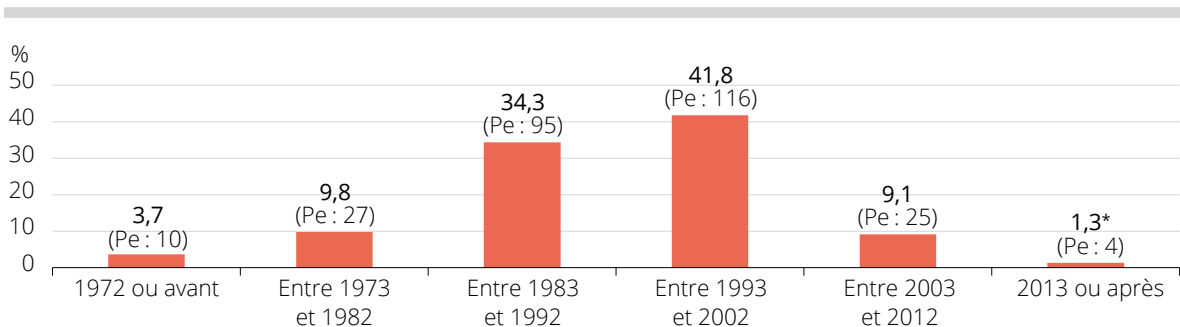
1.1 Caractéristiques des organismes communautaires Famille

1.1.1 Année où les organismes ont commencé à offrir des activités aux familles

Si quelques rares organismes communautaires Famille ont commencé à offrir des activités aux familles avant les années 1950 (donnée non présentée), on note un essor à partir des années 1970. En effet, selon l'EQOCF, 3,7 % des OCF toujours actifs en 2023 ont commencé à offrir des activités en 1972 ou avant, approximativement 10 % l'ont fait entre 1973 et 1982, et près de 34 % l'ont fait dans la décennie suivante (figure 1.1). Finalement, si environ 42 % des organismes toujours actifs en 2023 ont commencé à offrir des activités aux familles entre 1993 et 2002, ce sont seulement environ 9 % des organismes qui ont commencé à le faire entre 2003 et 2012 et 1,3 %* des organismes qui l'ont fait en 2013 ou après.

Figure 1.1

Répartition des organismes communautaires Famille selon l'année où ils ont commencé à offrir des activités aux familles, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; donnée à interpréter avec prudence.

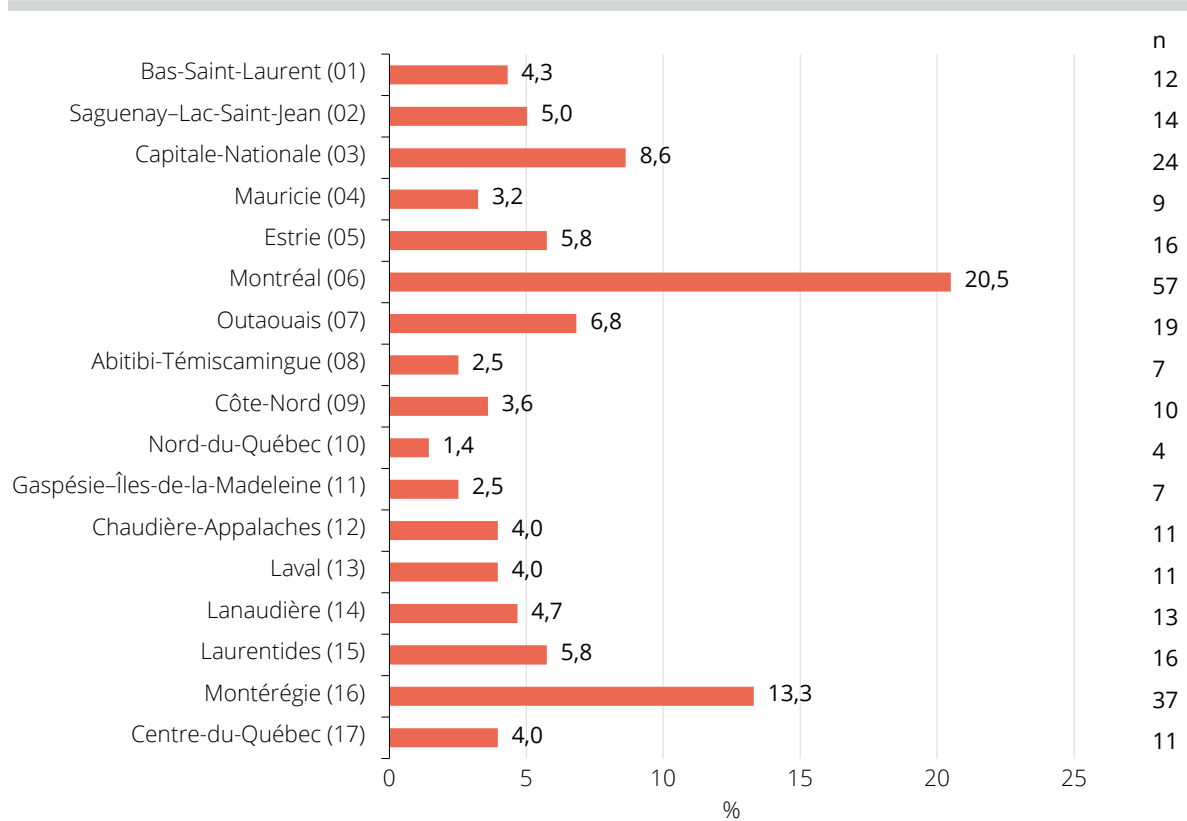
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

1.1.2 Siège social

En ce qui concerne la répartition géographique des sièges sociaux des organismes communautaires Famille dans les différentes régions du Québec, les données administratives provenant du ministère de la Famille montrent que c'est à Montréal que l'on trouve la proportion la plus élevée d'entre eux (21 %) (figure 1.2). Cette région est suivie par la Montérégie (13 %). Ces données indiquent aussi que le siège social d'environ un OCF sur 10 se situe dans la région de la Capitale-Nationale (9 %) et que celui d'environ 7 % des OCF se trouve en Outaouais.

Figure 1.2

Répartition des organismes communautaires Famille selon la région administrative de leur siège social, Québec, 2023



n Nombre.

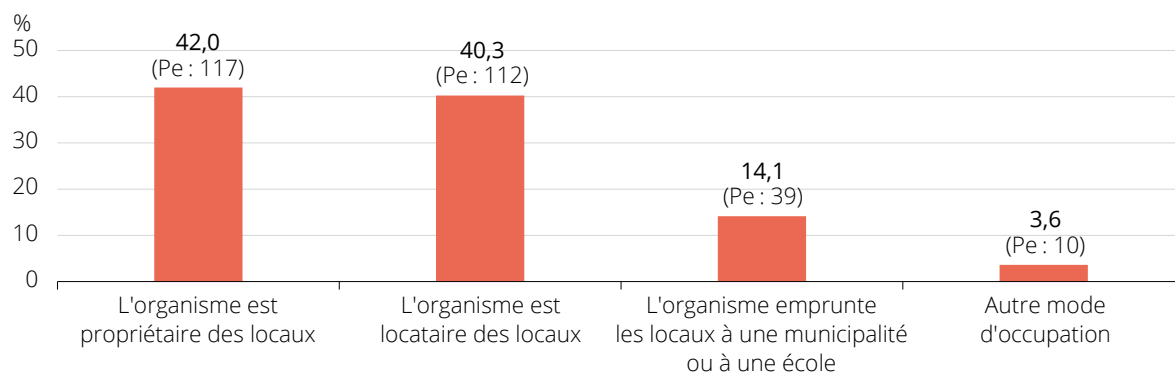
Note : Les données présentées ici sont issues de données administratives et non de l'EQOCF.

Source : Base de données sur les OCF financés à la mission par le ministère de la Famille.

Les résultats de l'enquête indiquent aussi qu'environ 42 % des organismes communautaires Famille sont propriétaires des locaux de leur siège social et que 40 % en sont locataires (figure 1.3). De plus, pour approximativement 14 % des organismes, les locaux de leur siège social sont prêtés par une municipalité ou une école. Enfin, 3,6 % des OCF ne sont ni propriétaires ni locataires des locaux qui accueillent leur siège social et ne se font pas non plus prêter ces locaux par une municipalité ou une école.

Figure 1.3

Répartition des organismes communautaires Famille selon le mode d'occupation des locaux de leur siège social, Québec, 2023



Pe Population estimée.

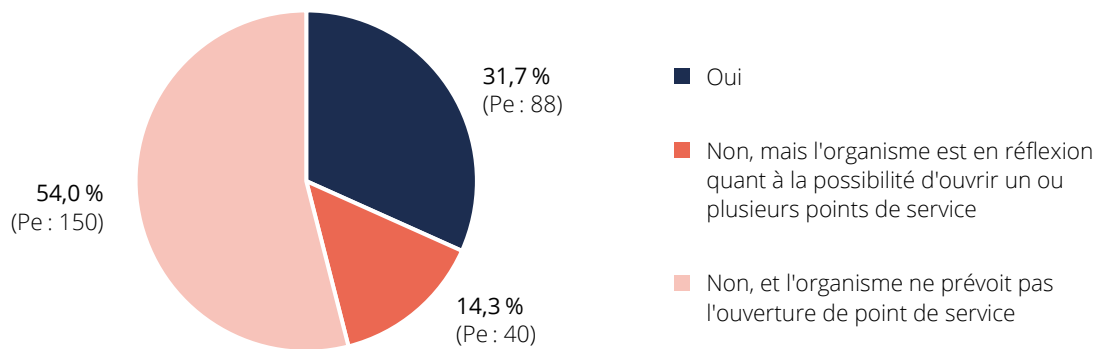
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

1.1.3 Points de service

En plus de leurs sièges sociaux, certains organismes communautaires Famille ont aussi un ou plusieurs points de service. C'est le cas d'environ un tiers des organismes (32 %) (figure 1.4). En revanche, 54 % n'ont pas de point de service et ne prévoient pas en ouvrir, et 14 % n'en ont pas mais sont en réflexion quant à la possibilité d'en ouvrir.

Figure 1.4

Répartition des organismes communautaires Famille selon la présence ou non de points de service, Québec, 2023



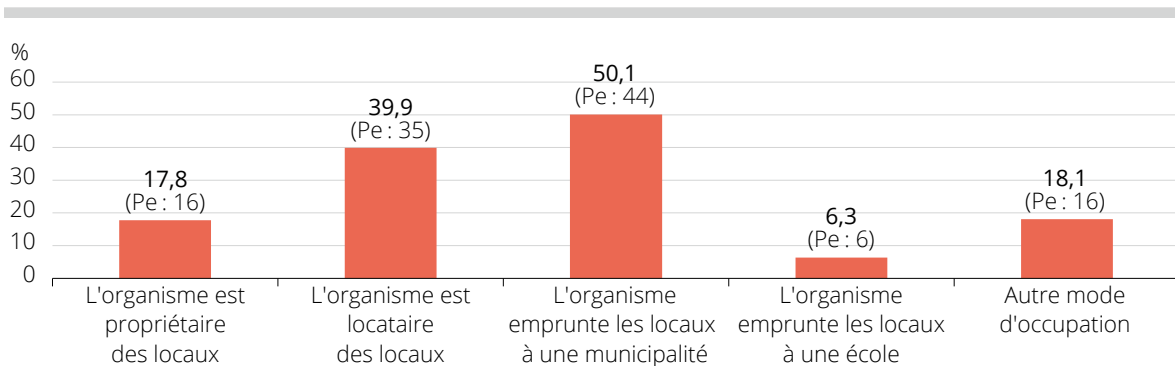
Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Parmi les organismes communautaires Famille ayant au moins un point de service, environ la moitié (50 %) se font prêter les locaux qu'ils utilisent pour leur(s) point(s) de service par une municipalité, près de quatre organismes sur dix (40 %) louent les locaux, environ 18 % sont propriétaires des locaux et approximativement 6 % se font prêter leurs locaux par une école (figure 1.5). Enfin, 18 % des OCF ayant au moins un point de service utilisent pour leur(s) point(s) de service des locaux qui leur sont prêtés ou loués par des entités autres qu'une municipalité ou un établissement scolaire.

Figure 1.5

Proportion d'organismes communautaires Famille ayant au moins un point de service selon le mode d'occupation des locaux du ou des points de service¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

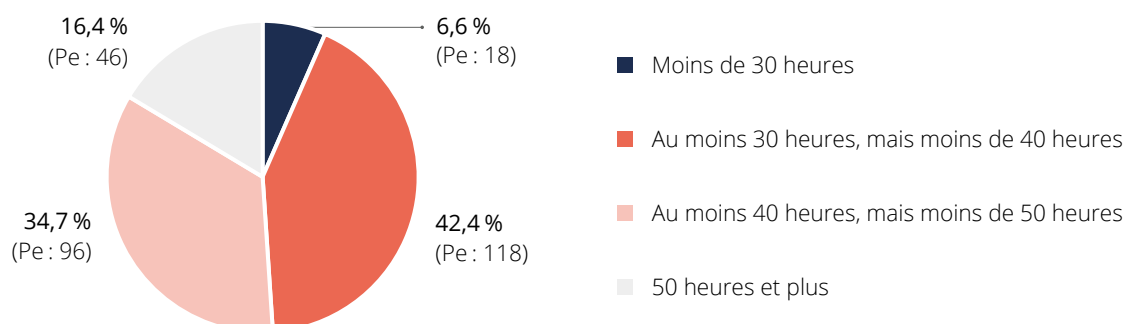
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

1.1.4 Heures, jours et périodes d'ouverture

Divers renseignements sur les heures, jours et périodes d'ouverture des organismes communautaires Famille ont été recueillis lors de l'enquête. Comme l'illustre la figure 1.6, environ 7 % des organismes sont ouverts moins de 30 heures par semaine, près de 42 % sont ouverts 30 heures et plus par semaine (mais moins de 40 heures), approximativement 35 % le sont 40 heures et plus par semaine (mais moins de 50 heures), et 16 % sont ouverts 50 heures et plus par semaine.

Figure 1.6

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre d'heures d'ouverture par semaine, Québec, 2023



Pe Population estimée.

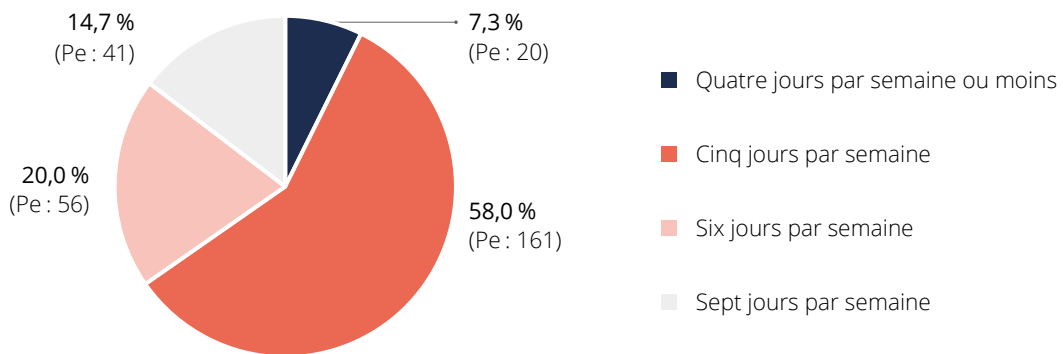
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

La majorité des organismes communautaires Famille sont ouverts entre cinq et six jours par semaine (78 %) : environ 58 % le sont cinq jours et 20 %, six jours (figure 1.7). La proportion d'organismes qui sont ouverts sept jours sur sept (15 %) et la proportion de ceux qui le sont quatre jours par semaine ou moins (7 %) sont plus faibles.

Les périodes d'ouverture des organismes varient. En effet, 62 % sont ouverts en semaine seulement, près de 41 % sont ouverts au moins un soir par semaine, environ 38 % des OCF sont ouverts au moins une journée de la fin de semaine, et 1,6 %* sont ouverts au moins une nuit par semaine (figure 1.8).

Figure 1.7

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre de jours d'ouverture par semaine, Québec, 2023

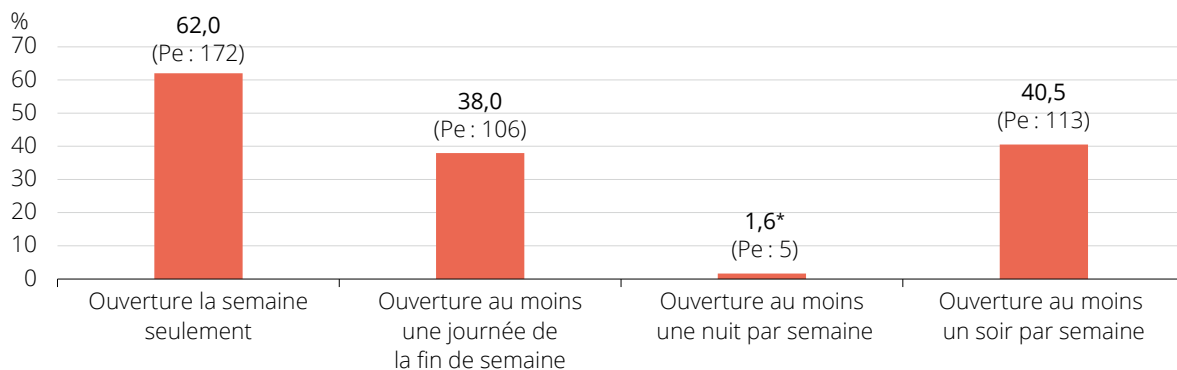


Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Figure 1.8

Proportion d'organismes communautaires Famille selon certaines périodes d'ouverture¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; donnée à interpréter avec prudence.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Encadré 1.1

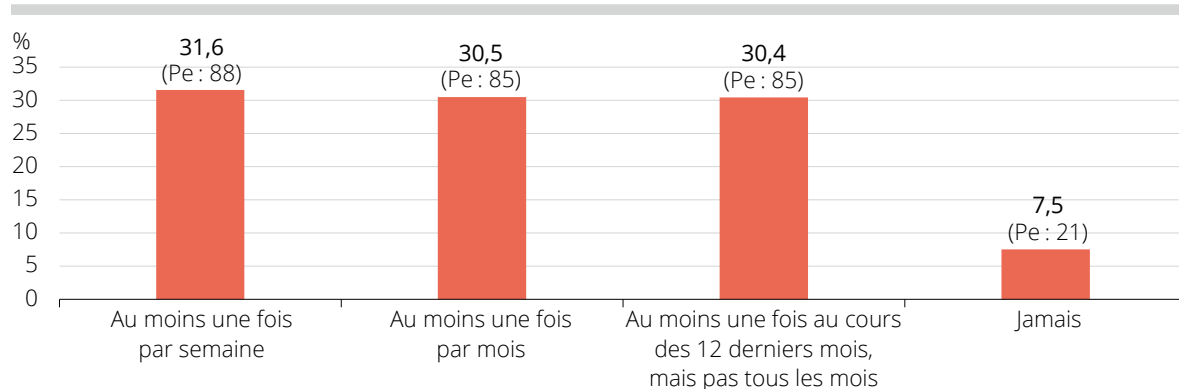
L'année financière 2022-2023

La date de fin d'exercice financier n'est pas la même pour tous les organismes communautaires Famille. Dans le cadre de l'EQOCF, les personnes devaient répondre à certaines questions en se basant sur le dernier exercice financier complété par l'organisme. Cet exercice devait avoir pris fin entre le **1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023**. Comme cette période chevauche deux années (2022 et 2023), on utilise l'expression « au cours de l'année financière 2022-2023 » dans le texte pour la désigner.

Au cours de l'année financière 2022-2023, certains organismes communautaires Famille sont, à l'occasion, restés ouverts en dehors de leur horaire d'ouverture habituel pour répondre aux besoins des familles. En effet, près du tiers ont prolongé leurs heures d'ouverture au moins une fois par semaine (32 %) (figure 1.9). De plus, environ trois organismes sur 10 l'ont fait au moins une fois par mois (30 %) au cours de la même période, et une proportion similaire (30 %) l'ont fait au moins une fois, mais pas nécessairement tous les mois, au cours des 12 mois avant l'enquête¹. Enfin, ce sont 8 % des OCF qui n'ont pas ouvert leurs portes en dehors de leur heures habituelles au cours de cette période.

Figure 1.9

Répartition des organismes communautaires Famille selon la fréquence à laquelle ils ont prolongé leurs heures d'ouverture pour répondre aux besoins des familles au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

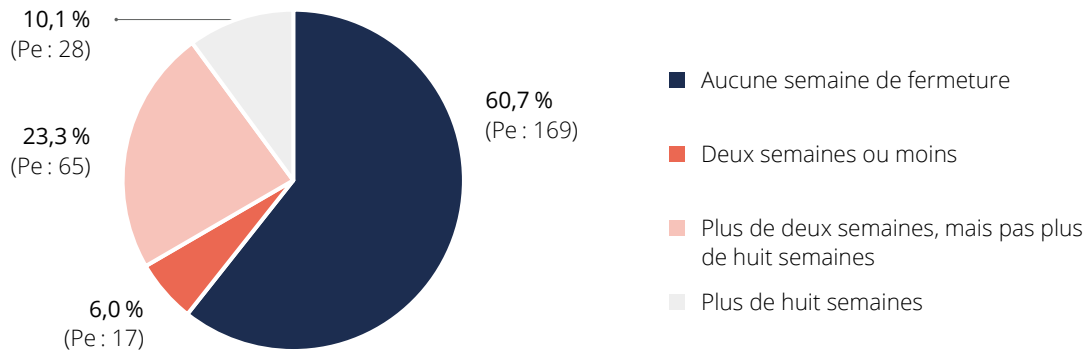
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

1. La question portait sur le dernier exercice financier complété (soit « l'année financière 2022-2023 » dans le présent texte), mais deux choix de réponse (qui ont été regroupés pour former la modalité « au moins une fois au cours des 12 derniers mois, mais pas tous les mois ») portaient sur les 12 derniers mois. Ces deux périodes pouvaient ne pas correspondre pour certains OCF. Cela dit, on suppose que la fréquence à laquelle les organismes ont ouvert leurs portes en dehors de leurs heures habituelles au cours des 12 derniers mois est semblable à la fréquence à laquelle ils l'ont fait au cours du dernier exercice financier qu'ils ont complété.

Des données sur les fermetures durant la période estivale ont aussi été collectées lors de l'enquête. Les résultats montrent qu'en général, ce sont environ 61 % des OCF qui ne ferment pas durant l'été. En revanche, 6 % ferment deux semaines ou moins durant l'été, 23 % ferment plus de deux semaines, mais pas plus de huit semaines, et 10 % ferment plus de huit semaines (figure 1.10).

Figure 1.10

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre de semaines durant lesquelles ils sont fermés l'été, Québec, 2023



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

1.2 Caractéristiques de l'offre d'activités

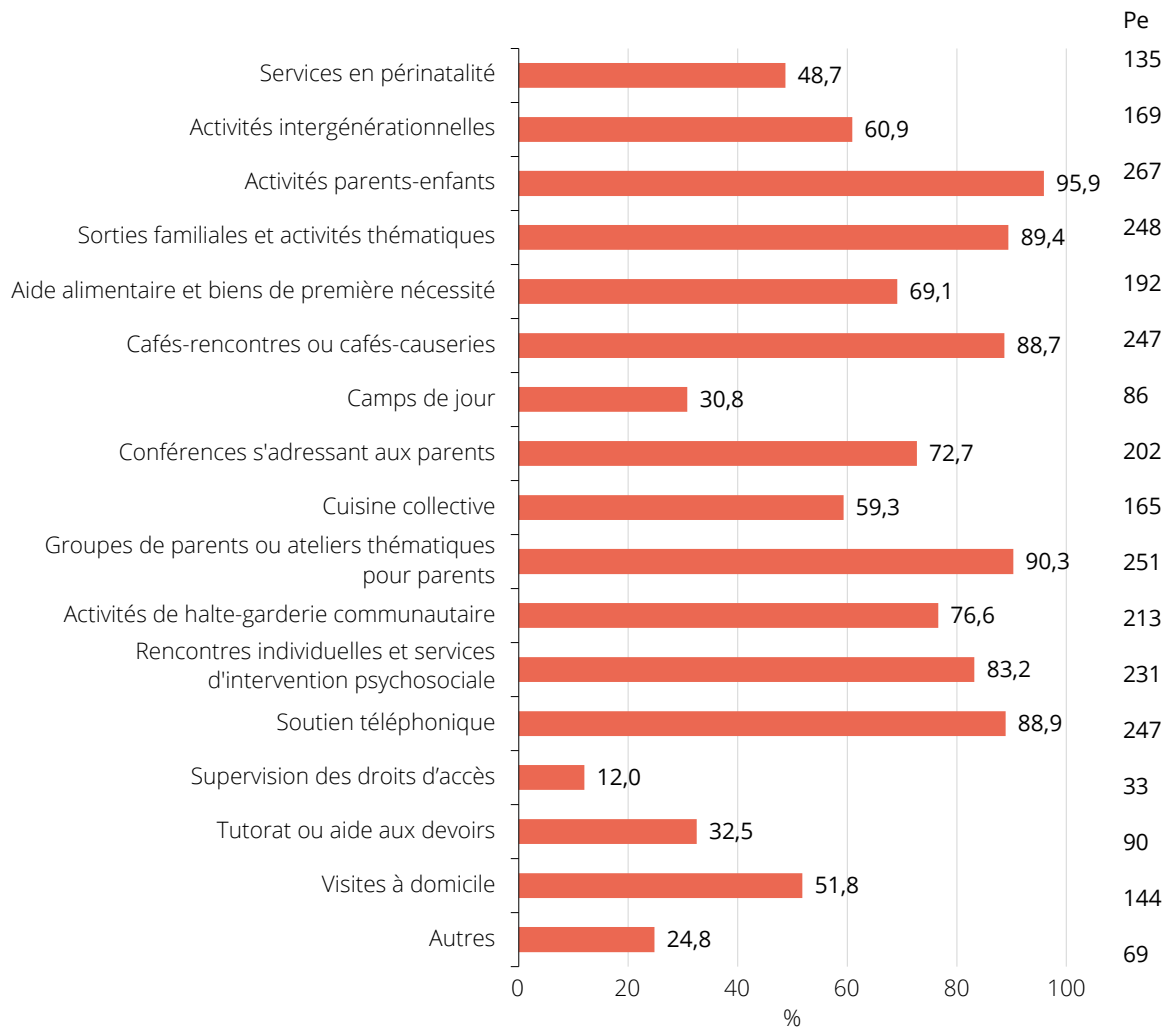
1.2.1 Activités offertes par les organismes communautaires Famille

Les organismes communautaires Famille ont pour objectif de proposer diverses activités pour répondre aux besoins des différents types de familles les fréquentant. La figure 1.11 brosse le portrait des activités que les OCF ont offertes au cours de l'année financière 2022-2023. On constate que la quasi-totalité des organismes communautaires Famille (96 %) ont offert des activités parents-enfants et que la vaste majorité ont formé des groupes de parents ou proposé des ateliers thématiques aux parents (90 %), ont organisé des sorties familiales ou activités thématiques (89 %), ont offert du soutien téléphonique (89 %) et ont organisé des cafés-rencontres ou cafés-causeries (89 %). De plus, une majorité d'organismes ont offert des rencontres individuelles des services d'intervention psychosociale (83 %), ont proposé des activités de halte-garderie communautaire (77 %), ont tenu des conférences s'adressant aux parents (73 %), et ont fourni de l'aide alimentaire et des biens de première nécessité (69 %). Les organismes sont aussi proportionnellement nombreux à avoir offert des activités intergénérationnelles (61 %), à avoir proposé une cuisine collective (59 %), à avoir offert des visites à domicile (52 %) et à avoir fourni des services en périnatalité (49 %). Enfin, près d'un tiers des organismes ont proposé aux familles des camps de jour (31 %) ou du tutorat ou de l'aide aux devoirs (33 %). Notons que presque un quart des organismes (25 %) ont proposé des activités autres que celles qui ont été précédemment mentionnées².

2. Parmi ces activités, on retrouve notamment l'aide juridique, l'aide à l'intégration des familles immigrantes, des activités de francisation ou de littératie familiale, des comptoirs vestimentaires ou des ateliers en santé mentale.

Figure 1.11

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les activités qu'ils ont offertes au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Par ailleurs, certaines activités offertes par les organismes communautaires Famille s'adressent à des types de famille précis ou à certains parents. Ainsi, au cours de l'année financière 2022-2023, près de 69 % des organismes ont offert au moins une activité destinée aux pères, aux familles recomposées, aux familles adoptantes et adoptives, aux familles d'expression anglaise ou aux familles dont au moins un membre est issu de la diversité sexuelle et de genre (données non présentées). Notons qu'un même organisme peut offrir des activités à différents groupes (ex. : activités offertes aux pères et activités offertes aux familles recomposées).

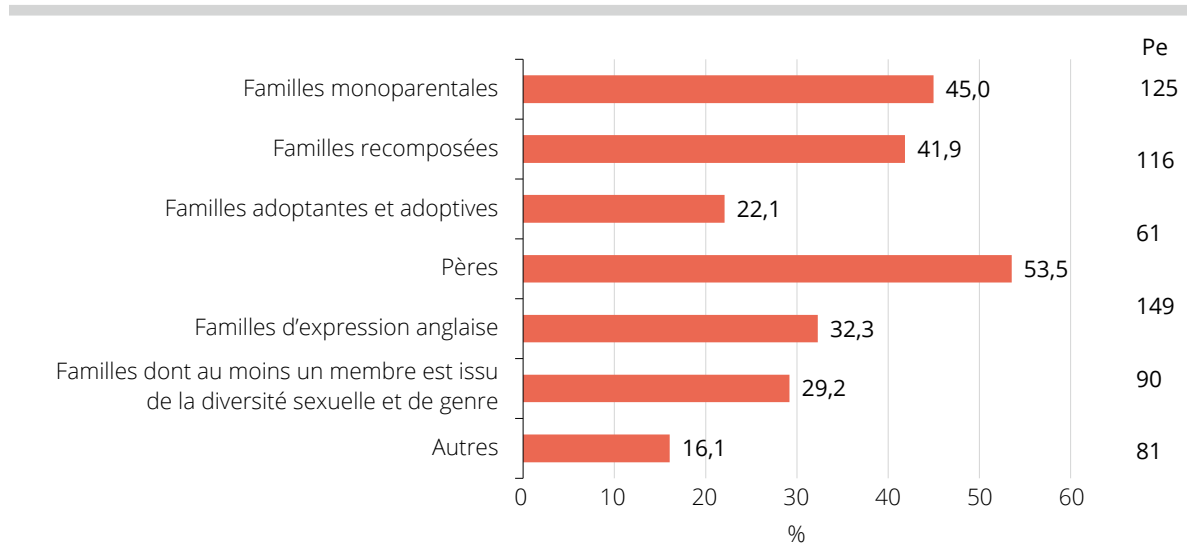
Comme le montre la figure 1.12, un peu plus de la moitié des organismes (54 %) ont proposé des activités s'adressant aux pères. On constate aussi que :

- 45 % ont offert des activités aux familles monoparentales ;
- 42 % en ont offert aux familles recomposées ;
- 32 % en ont offert aux familles d'expression anglaise ;
- 29 % en ont offert aux familles dont au moins un membre est issu de la diversité sexuelle et de genre ;
- 22 % en ont offert aux familles adoptantes et adoptives.

Enfin, environ 16 % ont offert des activités expressément destinées à des groupes autres que ceux mentionnés précédemment³.

Figure 1.12

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les types de famille ou les parents auxquels ils ont spécifiquement offert des activités au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

1.2.2 Nombre d'activités offertes

Lors de l'enquête, on a aussi posé des questions aux organismes afin de connaître le nombre d'activités qu'ils avaient offertes au cours de l'année financière 2022-2023. Afin de simplifier la collecte d'information, on a ciblé cinq grandes catégories dans lesquelles les activités pouvaient s'inscrire : le développement des enfants, l'enrichissement de l'expérience parentale, la conciliation famille-travail-études, les services

3. L'analyse de la catégorie « Autres » indique qu'au cours de l'année financière 2022-2023, environ 10 % des OCF ont offert des activités destinées expressément aux familles immigrantes (donnée non présentée). Cela dit, ce pourcentage est probablement sous-estimé, puisque le choix « familles immigrantes » n'était pas offert d'emblée aux personnes répondantes. Certaines d'entre elles n'ont probablement pas pensé en faire mention dans le choix « autres ».

d'accompagnement ainsi que la coparentalité et la conjugalité. Notons qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et que ces catégories ne s'appuient pas sur les objectifs spécifiques d'un programme ou d'un cadre de référence.

Les résultats de l'EQOCF révèlent que 2,4 % des organismes n'avaient proposé aucune activité s'inscrivant dans au moins l'une de ces catégories (donnée non présentée).

▶ **Développement des enfants**

La figure 1.13 montre que la quasi-totalité des OCF (96 %) ont offert des activités en lien avec le développement des enfants : le quart (25 %) en ont offert de 1 à 5, 14 % en ont proposé de 6 à 10, et 56 %, 11 ou plus. Ainsi, moins de 5 % des OCF (4,5 %) n'ont pas offert de telles activités.

▶ **Enrichissement de l'expérience parentale**

Presque tous les OCF (95 %) ont proposé une ou plusieurs activités en lien avec l'enrichissement de l'expérience parentale : 29 % en ont offert entre 1 et 5, 13 %, entre 6 et 10, et 52 % en ont proposé plus de 10.

▶ **Conciliation famille-travail-études**

Moins fréquentes que les activités liées au développement des enfants ou à l'enrichissement de l'expérience parentale, celles regroupées sous le thème de la conciliation famille-travail-études ont été offertes par 44 % des OCF : 35 % en ont proposé entre 1 et 5 et 9 % en ont proposé plus de 5 (1,2 %* en ont proposé entre 6 et 10 et 8 %, 11 ou plus).

▶ **Services d'accompagnement**

Approximativement quatre organismes sur dix (40 %) n'ont proposé aucune activité liée aux services d'accompagnement. En revanche, environ le tiers des OCF (33 %) en ont offert entre 1 et 5, 4,4 % en ont offert entre 6 et 10 et 23 % en ont proposé 11 ou plus.

▶ **Coparentalité et conjugalité**

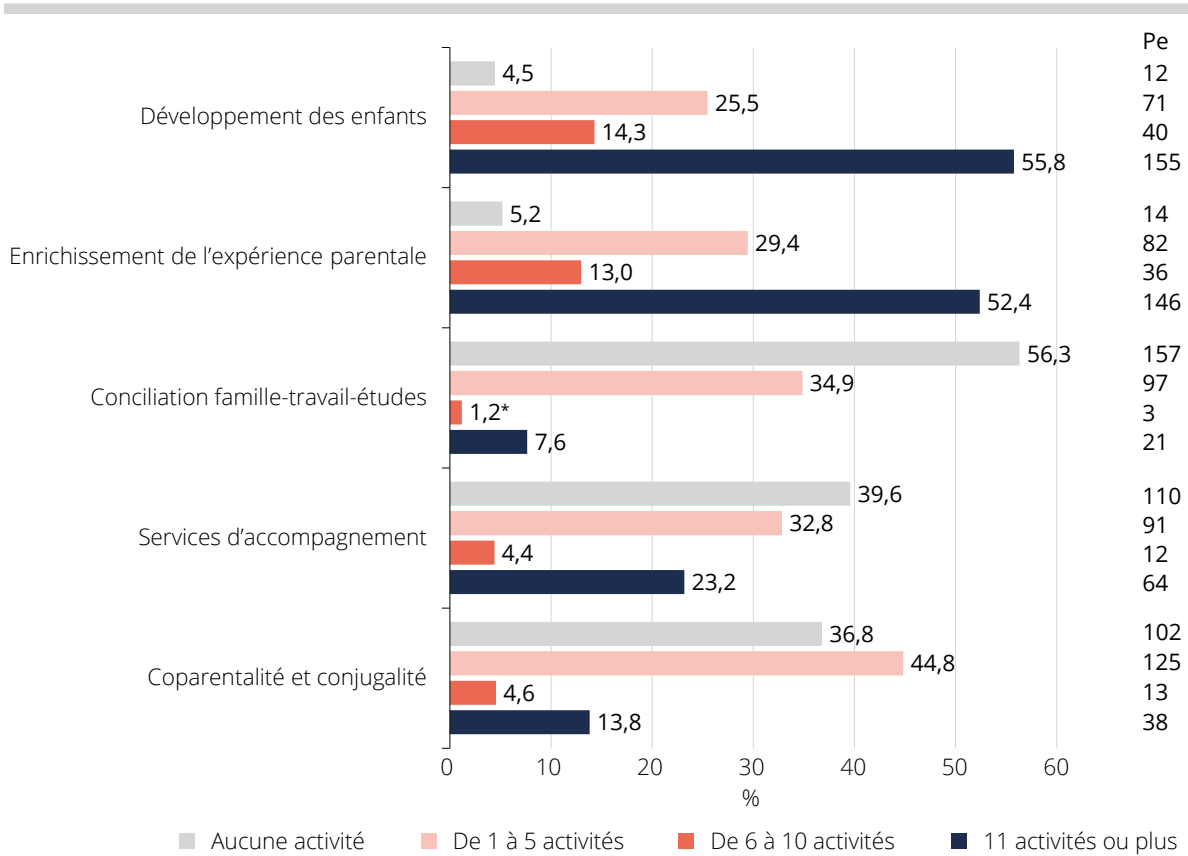
Environ 45 % des OCF ont proposé de 1 à 5 activités en lien avec la coparentalité et la conjugalité, 4,6 %, de 6 à 10, et 14 %, plus de 10. Ainsi, 37 % des organismes n'ont pas offert de telles activités.

Bref, on note que les organismes sont proportionnellement nombreux à avoir offert des activités sous le thème du développement des enfants ou de l'enrichissement de l'expérience parentale. Ceux qui ont offert de telles activités se distinguent par ailleurs par le fait qu'ils en ont proposé un nombre relativement important (la majorité de ces organismes ont offert au moins 11 activités s'inscrivant dans l'une ou l'autre de ces catégories au cours de l'année financière 2022-2023).

On constate également que les organismes sont, en proportion, assez nombreux à ne pas avoir offert d'activités liées à la conciliation famille-travail-études, aux services d'accompagnement ou à la coparentalité et la conjugalité.

Figure 1.13

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre d'activités s'inscrivant dans différentes catégories qu'ils ont offert au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; donnée à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Les familles accueillies par les organismes communautaires Famille

Qu'en est-il des familles que les OCF accueillent et soutiennent dans le cadre de leur mission ? Dans le présent chapitre, il sera question des familles qui fréquentent les organismes communautaires Famille, des problèmes auxquels les OCF estiment qu'elles sont généralement confrontées ainsi que des types de famille accueillis par les organismes. On traitera également de l'évolution du nombre de familles accueillies par les organismes communautaires Famille depuis la pandémie de COVID-19 ainsi que des partenaires qui dirigent les familles vers les OCF et de ceux vers lesquels les OCF dirigent les familles.

2.1 Caractéristiques des familles accueillies

2.1.1 Les problèmes vécus par les familles

Différentes familles se tournent vers les organismes communautaires Famille pour obtenir de l'aide, trouver une écoute et être accompagnées lorsqu'elles vivent certains problèmes. Des informations sur les problèmes auxquels les familles fréquentant les OCF peuvent être confrontées¹ ont été recueillies dans le cadre de l'EQOCF (voir l'encadré 2.1 pour en obtenir la liste).

Au cours de l'année financière 2022-2023, la quasi-totalité des organismes communautaires Famille ont accueilli² des familles vivant de l'isolement social (98 %) ou des parents ayant des préoccupations à l'égard du développement de leur(s) enfant(s) (98 %) ou à l'égard de leur relation avec leur(s) enfant(s) (95 %) (figure 2.1). De plus, près de 94 % des OCF ont accueilli des familles aux prises avec des problèmes de santé mentale ou vivant de la détresse psychologique, et une proportion équivalente d'organismes (94 %) ont accueilli des familles se trouvant en situation de précarité socioéconomique (94 %).

Par ailleurs, environ neuf organismes sur dix ont reçu des familles éprouvant des difficultés en lien avec la coparentalité (91 %) ou manquant de soutien pour accompagner des enfants ayant des besoins de soutien particulier (89 %). Ce sont aussi environ neuf OCF sur dix qui ont accueilli des parents vivant des difficultés liées aux transitions entre les différents cycles de vie (89 %) ou des familles se trouvant dans une situation de violence conjugale ou familiale (89 %).

1. Les estimations concernant les problèmes auxquels sont confrontées les familles sont basées sur la perception des OCF, et non sur ce que les familles estiment elles-mêmes vivre.

2. Les lieux d'accueil peuvent être les sièges sociaux des organismes ou leur(s) point(s) de service.

Encadré 2.1

Les problèmes que peuvent vivre les familles fréquentant les organismes communautaires Famille

Lors de l'enquête, les OCF devaient indiquer les problèmes que vivaient les familles qu'ils accueillent. Les problèmes qui étaient listés dans le questionnaire sont les suivants :

- la **précarité socioéconomique**, qui peut se traduire par de l'insécurité alimentaire, une difficulté à se procurer des vêtements ou à se loger, etc. ;
- **l'isolement social** ;
- les problèmes de **santé mentale** ou la **détresse psychologique** ;
- les difficultés liées aux **transitions entre les différents cycles de vie** ;
- les difficultés en lien avec la **coparentalité**, concernant notamment le partage des responsabilités, le soutien entre parents, l'engagement paternel, etc. ;
- les **préoccupations à l'égard du développement** des enfants ;
- les **problèmes de dépendance** à l'alcool, à la drogue ou aux jeux, de dépendance affective, etc. ;
- la **violence conjugale ou familiale** ;
- le manque de soutien pour **des enfants ayant des besoins de soutien particulier**, soit des enfants dont la réponse aux besoins en matière de développement et de participation sociale requiert des interventions éducatives adaptées ou des ressources supplémentaires, qu'il ait ou non des incapacités, en vue d'assurer le développement de leur plein potentiel. Les besoins de soutien particulier peuvent être ponctuels ou continus et peuvent découler de caractéristiques individuelles, de désavantages liés à l'environnement ou de l'interaction entre les deux ;
- les **préoccupations au sujet de la relation parent(s)-enfant(s)** ;
- le manque de **soutien pour l'accompagnement scolaire** des enfants ;
- les difficultés concernant **l'accessibilité aux services publics**.

Enfin, environ 87 % des OCF estiment que les familles qu'ils ont accueillies éprouvent des difficultés concernant l'accessibilité aux services publics, 72 % disent que les parents qu'ils ont reçus manquent de soutien pour l'accompagnement scolaire de leur(s) enfant(s) et 70 % affirment que les familles sont aux prises avec des problèmes de dépendance (dépendance à l'alcool, à la drogue ou aux jeux, dépendance affective, etc.). Notons qu'environ 22 % des organismes indiquent que les familles qu'ils ont accueillies sont confrontées à des difficultés autres que celles qui ont été précédemment mentionnées³.

3. L'analyse de la catégorie « Autres » montre qu'environ 11 % des OCF ont accueilli des familles confrontées à des difficultés liées à l'immigration (problèmes d'intégration, barrière linguistique, parcours migratoires difficiles [p. ex. parcours de personnes réfugiées]) (donnée non présentée). Ce pourcentage est probablement sous-estimé, puisque le choix « difficultés liées à l'immigration » n'était pas offert d'emblée aux personnes répondantes. Certaines d'entre elles n'ont probablement pas pensé en faire mention dans le choix « autres ».

Figure 2.1

Proportion d'organismes communautaires Famille selon certains problèmes que peuvent vivre les familles qu'ils ont accueillies au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

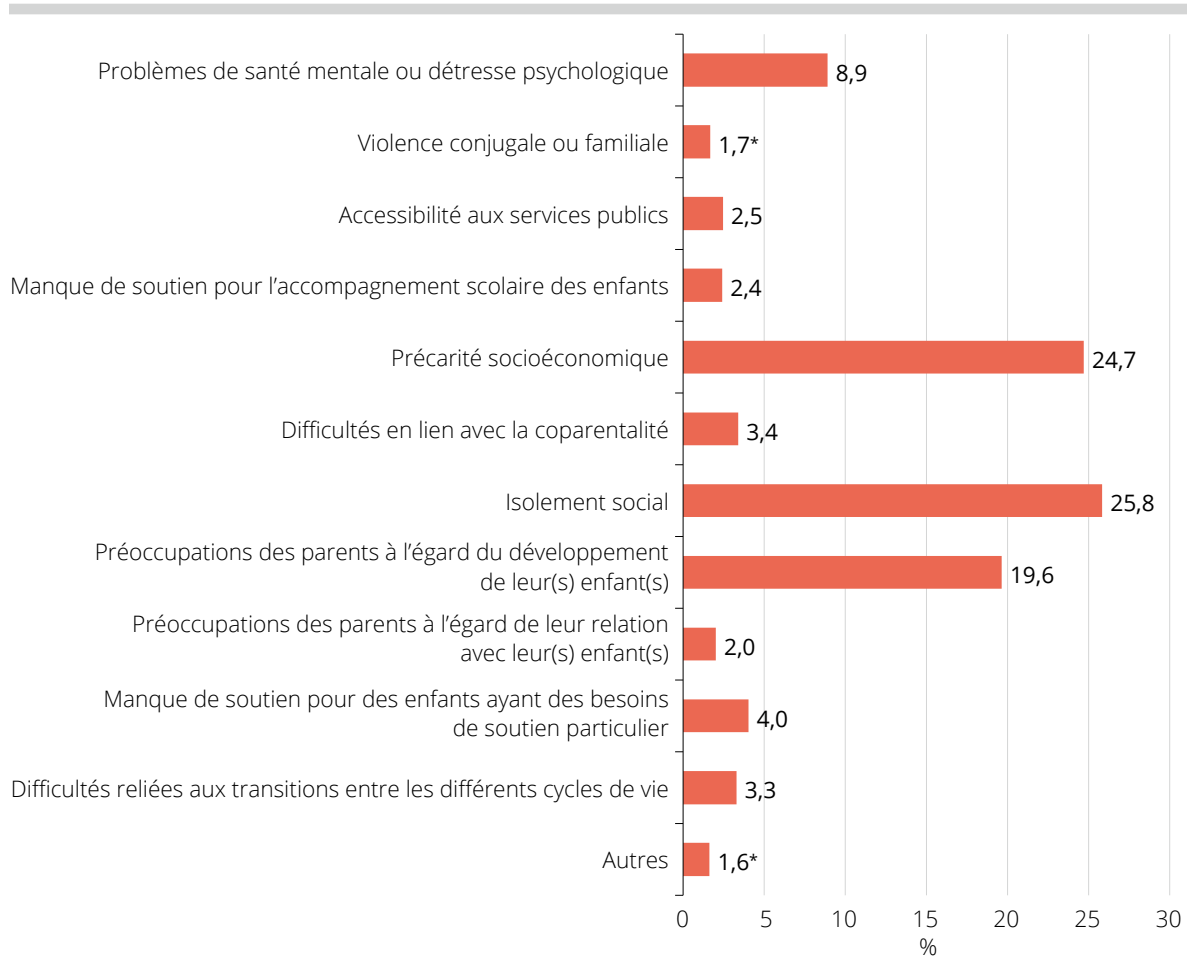
1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

L'examen de la figure 2.2 montre notamment que, parmi les organismes communautaires Famille qui ont accueilli des familles vivant au moins un des problèmes présentés précédemment, près d'un quart (26 %) estime que le problème le plus fréquemment vécu par celles-ci est l'isolement social, 25 % disent qu'il s'agit de la précarité socioéconomique, environ un organisme sur cinq (20 %) affirme que ce qu'ils voient le plus souvent sont des parents préoccupés par le développement de leur(s) enfant(s) et 9 % mentionnent que les problèmes de santé mentale ou la détresse psychologique sont les difficultés les plus fréquemment éprouvées par les familles qu'ils reçoivent.

Figure 2.2

Répartition des organismes communautaires Famille qui ont accueilli des familles vivant au moins un problème au cours de l'année financière 2022-2023, selon le problème le plus fréquemment vécu par ces familles¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.

1. Selon les organismes communautaires Famille.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

2.1.2 Types de familles qui fréquentent les organismes communautaires Famille

Dans le cadre de l'EQOCF, des questions ont été posées aux organismes communautaires Famille au sujet des types de familles accueillies au cours de l'année financière 2022-2023. On cherchait à savoir la part⁴ que représentaient les familles suivantes dans l'ensemble des familles qu'ils avaient accueillies : les familles en situation de précarité socioéconomique⁵, les familles comptant des enfants ayant des be-

4. Ce sont les organismes communautaires Famille qui ont estimé les parts.

5. Pour obtenir une définition de la précarité socioéconomique, voir l'encadré 2.1.

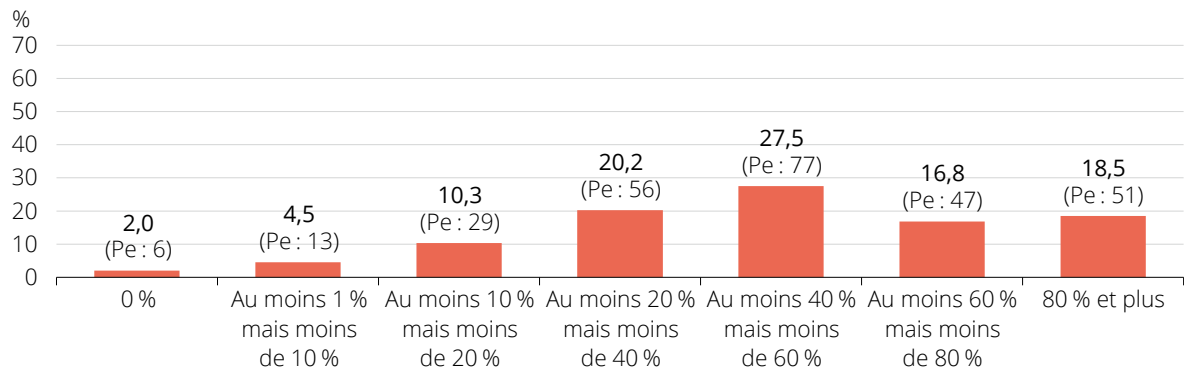
soins de soutien particulier⁶ ou comptant au moins une personne handicapée, les familles de personnes réfugiées ou qui demandent l'asile, les familles immigrantes autres que celles composées de personnes réfugiées ou qui demandent l'asile, ainsi que les familles autochtones⁷. Une même famille pouvait être comptabilisée plus d'une fois.

La figure 2.3 montre que la quasi-totalité des organismes (98 %) ont accueilli des familles en situation de précarité socioéconomique au cours de l'année financière 2022-2023 (donnée non présentée). Les résultats permettent de constater que ces familles représentent :

- au moins 1 % mais moins de 10 % des familles accueillies pour environ 4,5 % des organismes ;
- au moins 10 % mais moins de 20 % des familles accueillies pour un OCF sur dix (10 %) ;
- au moins 20 % mais moins de 40 % des familles accueillies pour un organisme sur cinq (20 %) ;
- au moins 40 % mais moins de 60 % des familles reçues pour près de trois OCF sur dix (28 %) ;
- au moins 60 % mais moins de 80 % des familles accueillies pour 17 % des organismes ;
- au moins 80 % des familles reçues pour 19 % des OCF.

Figure 2.3

Répartition des organismes communautaires Famille selon la part que représentent les familles en situation de précarité socioéconomique dans l'ensemble des familles qu'ils ont accueillies au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

6. Pour obtenir une définition des enfants ayant des besoins de soutien particulier, voir l'encadré 2.1.

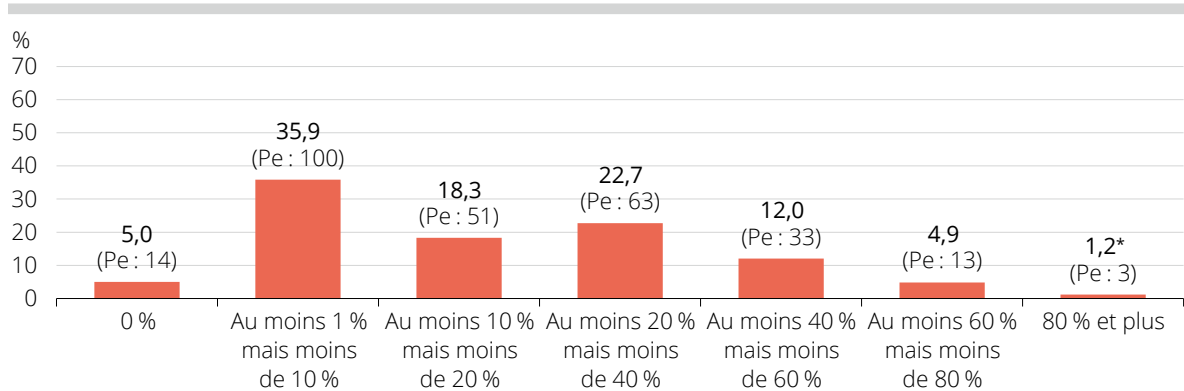
7. Dans le questionnaire de l'EQOCF, la définition suivante était fournie : « Le terme "Autochtones" fait référence aux individus qui s'identifient comme membres des Premières Nations, Métis et Inuits ». Précisons cependant que les estimations concernant les « familles autochtones » reposent sur la connaissance qu'a une tierce personne de l'identité autochtone des membres des familles accueillies par l'OCF ou sur la perception qu'a cette dernière à cet égard. En effet, comme les membres des familles n'ont pas été interrogés dans le cadre de l'enquête, ce ne sont pas eux qui se sont identifiés comme autochtones ou qui ont indiqué leur statut juridique. Compte tenu de ces limites, les résultats concernant ces familles sont à interpréter avec prudence.

Environ 95 % des OCF ont accueilli des familles comptant des enfants nécessitant un soutien particulier ou comptant au moins une personne handicapée au cours de l'année financière 2022-2023 (donnée non présentée). La figure 2.4 indique notamment que ces familles représentent :

- au moins 1 % mais moins de 10 % des familles reçues pour 36 % des organismes ;
- au moins 10 % mais moins de 20 % des familles accueillies pour 18 % des OCF ;
- au moins 20 % mais moins de 40 % des familles reçues pour 23 % des organismes ;
- au moins 40 % mais moins de 60 % des familles accueillies pour 12 % des organismes ;
- au moins 60 % mais moins de 80 % des familles accueillies pour 4,9 % des organismes ;
- au moins 80 % des familles reçues pour 1,2 %* des OCF.

Figure 2.4

Répartition des organismes communautaires Famille selon la part que représentent les familles comptant des enfants ayant des besoins de soutien particulier ou comptant au moins une personne handicapée dans l'ensemble des familles qu'ils ont accueillies au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.

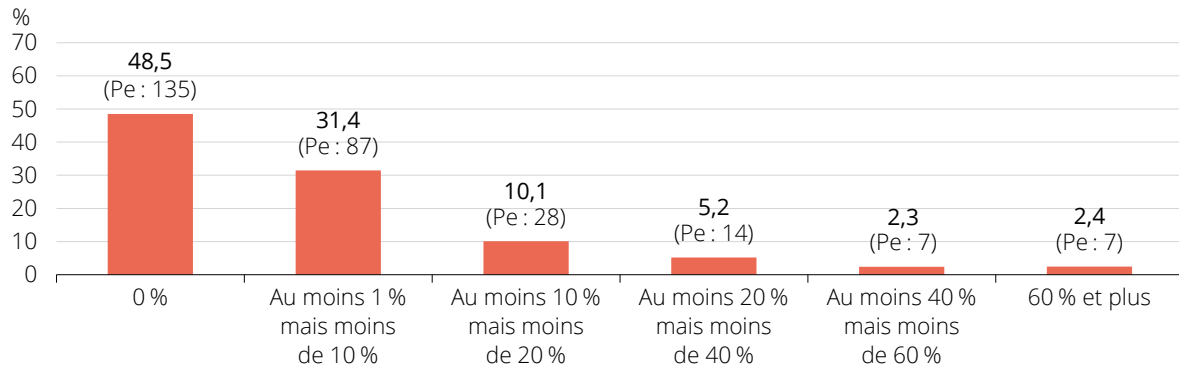
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

On constate qu'environ la moitié des organismes communautaires Famille (51 %) ont accueilli des familles de personnes réfugiées ou qui demandent l'asile au cours de l'année financière 2022-2023 (donnée non présentée). On observe à la figure 2.5 que ces familles représentent :

- au moins 1 % mais moins de 10 % des familles accueillies pour environ un OCF sur trois (31 %) ;
- au moins 10 % mais moins de 20 % des familles accueillies pour un organisme sur dix (10 %) ;
- au moins 20 % mais moins de 40 % des familles reçues pour 5 % des OCF ;
- au moins 40 % mais moins de 60 % des familles accueillies pour 2,3 % des organismes ;
- au moins 60 % des familles accueillies pour 2,4 % des OCF.

Figure 2.5

Répartition des organismes communautaires Famille selon la part que représentent les familles de personnes réfugiées ou qui demandent l'asile dans l'ensemble des familles qu'ils ont accueillies au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

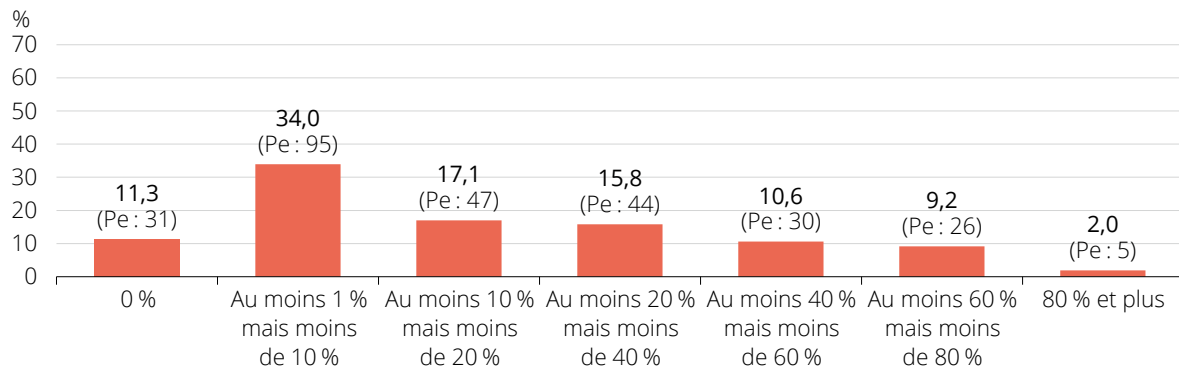
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Environ 89 % des organismes communautaires Famille ont reçu, au cours de leur dernier exercice financier qu'ils ont complété, des familles immigrantes autres que celles composées de personnes réfugiées ou qui demandent l'asile (donnée non présentée). Selon la figure 2.6, ces familles représentent :

- au moins 1 % mais moins de 10 % des familles reçues pour environ un tiers des OCF (34 %) ;
- au moins 10 % mais moins de 20 % des familles accueillies pour 17 % des organismes ;
- au moins 20 % mais moins de 40 % des familles accueillies pour approximativement 16 % des OCF ;
- au moins 40 % mais moins de 60 % des familles reçues pour un OCF sur dix (11 %) ;
- au moins 60 % mais moins de 80 % des familles accueillies pour environ 9 % des organismes ;
- au moins 80 % des familles accueillies pour 2 % des OCF.

Figure 2.6

Répartition des organismes communautaires Famille selon la part que représentent les familles immigrantes autres que celles composées de personnes réfugiées ou qui demandent l'asile dans l'ensemble des familles qu'ils ont accueillies au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



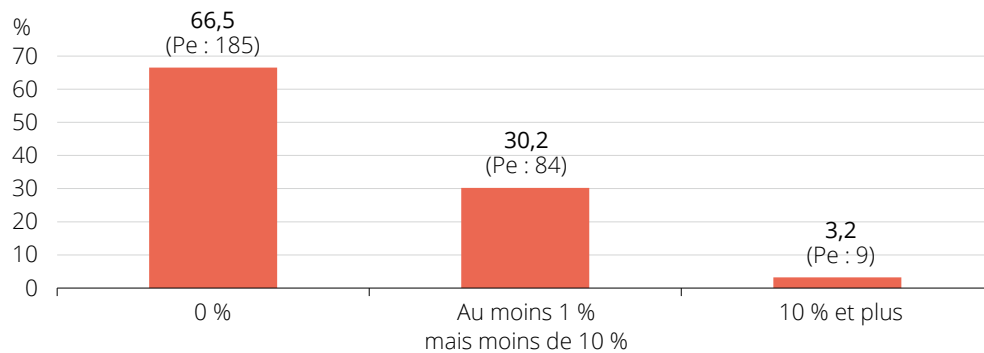
Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

La majorité des organismes communautaires Famille n'ont pas accueilli de familles autochtones lors de l'année financière 2022-2023 (67 %) et environ trois sur dix estiment que ces familles représentent au moins de 1 % mais moins de 10 % des familles qu'ils ont reçues (30 %). Les familles autochtones représentent 10 % ou plus des familles accueillies pour 3,2 % des OCF (figure 2.7).

Figure 2.7

Répartition des organismes communautaires Famille selon la part que représentent les familles autochtones¹ dans l'ensemble des familles qu'ils ont accueillies au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Le terme « Autochtones » fait référence aux individus qui s'identifient comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.

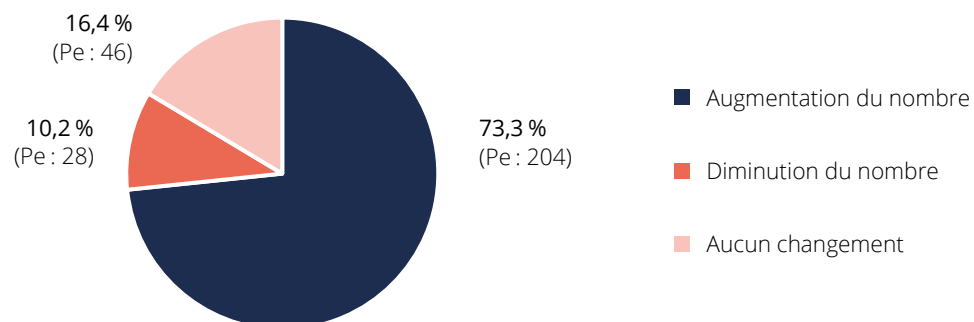
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

2.2 Évolution du nombre de familles accueillies depuis la pandémie

La pandémie de COVID-19 a bouleversé la vie de nombreuses familles, ce qui a pu amener un plus grand nombre d'entre elles à fréquenter des organismes communautaires Famille (figure 2.8). Depuis la pandémie de COVID-19, la grande majorité des organismes ont observé une augmentation du nombre de familles accueillies (73 %). En revanche, environ 16 % n'ont noté aucun changement et un OCF sur dix a constaté une diminution du nombre de familles accueillies (10 %).

Figure 2.8

Répartition des organismes communautaires Famille selon l'évolution du nombre de familles accueillies depuis la pandémie de COVID-19, Québec, 2023



Pe Population estimée.

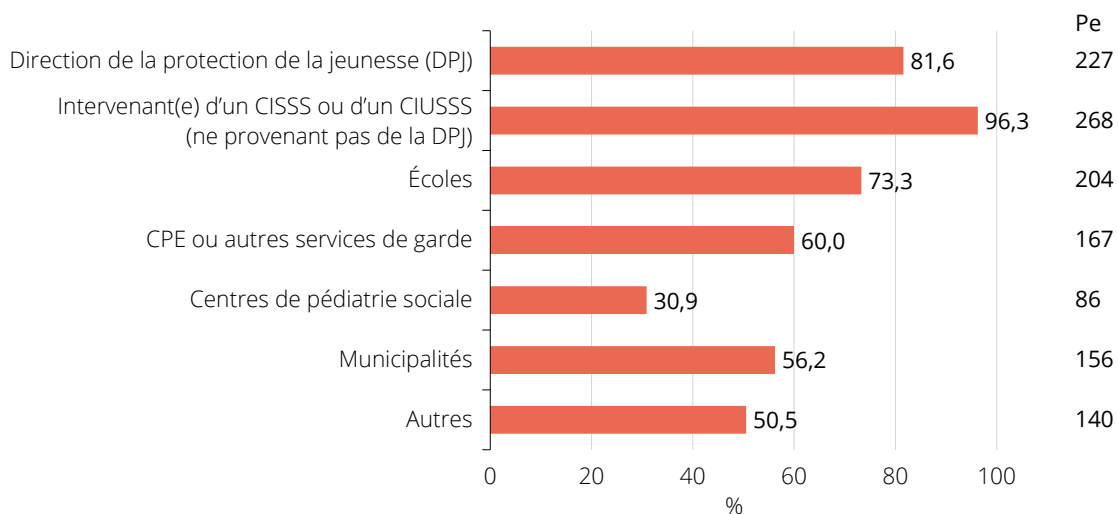
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

2.3 Partenaires qui dirigent les familles vers les organismes ou vers lesquels les organismes dirigent les familles

Les établissements, institutions ou organismes du secteur de la santé, des services sociaux, de l'éducation ou de la petite enfance dirigent parfois certaines familles vers des organismes communautaires Famille, lesquels peuvent être en mesure de mieux répondre à leurs besoins. Au cours de l'année financière 2022-2023, la vaste majorité des organismes (96 %) ont accueilli des familles qui leur ont été envoyées par un CISSS ou un CIUSSS⁸ (figure 2.9). De plus, près de 82 % des OCF estiment qu'une partie des familles accueillies ont été dirigées vers eux par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), plus de 73 % des organismes ont accueilli des familles qui ont été dirigées vers eux par une école et environ 60 % ont accueilli des familles qui ont été dirigées vers eux par un CPE⁹ ou un autre service de garde. On constate aussi qu'environ 56 % des organismes estiment que certaines familles leur ont été envoyées par la municipalité et qu'approximativement 31 % des OCF ont accueilli des familles qui ont été dirigées vers eux par un centre de pédiatrie sociale. Enfin, la moitié (51 %) des OCF ont reçu des familles qui ont été dirigées vers eux par d'autres entités¹⁰.

Figure 2.9

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les partenaires qui ont dirigé des enfants ou des parents vers eux au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

8. Un centre intégré de santé et de services sociaux ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux.

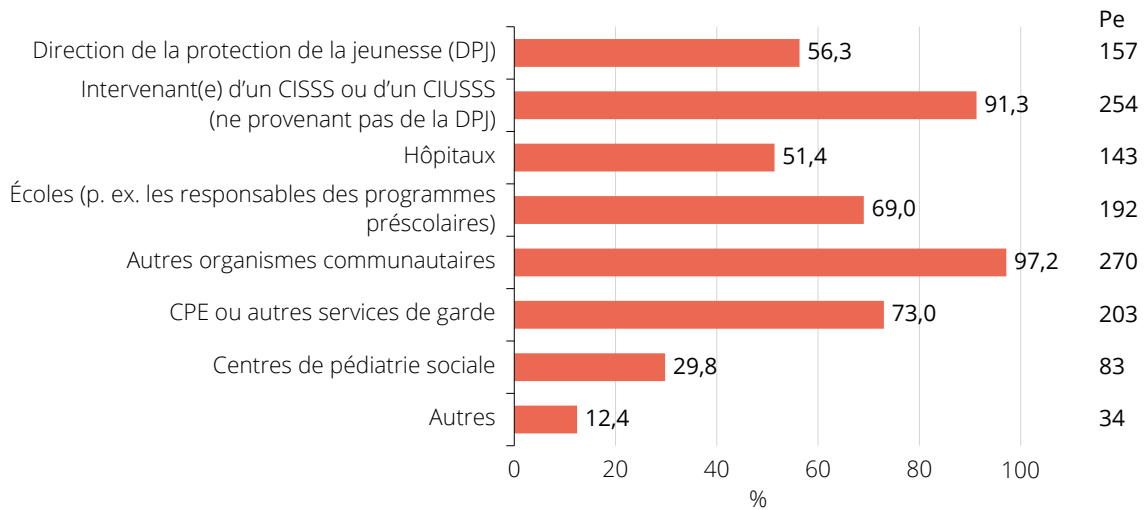
9. Centre de la petite enfance.

10. L'analyse de la catégorie « Autres » indique que 31 % des OCF ont accueilli des familles qui ont été dirigées vers eux par des organismes ou partenaires communautaires (donnée non présentée). Ce pourcentage est probablement sous-estimé, puisque le choix « organismes ou partenaires communautaires » n'était pas offert d'emblée aux personnes répondantes. Certaines d'entre elles n'ont probablement pas pensé en faire mention dans le choix « autres ».

Si les familles accueillies peuvent être dirigées vers les organismes communautaires Famille par d'autres entités, les OCF peuvent aussi diriger certaines familles vers divers partenaires en fonction des besoins qu'elles éprouvent. Les données de l'EQOCF montrent qu'au cours de l'année financière 2022-2023, la quasi-totalité des organismes ont dirigé des familles vers d'autres organismes communautaires (97 %) ou vers un CISSS ou un CIUSSS (91 %) (figure 2.10). Par ailleurs, environ 73 % des OCF ont envoyé des familles vers des CPE ou d'autres services de garde, 69 %, vers des écoles, et près de 56 %, vers la DPJ. Enfin, près de la moitié (51 %) des organismes communautaires Famille ont dirigé des familles vers des hôpitaux, environ 30 %, vers des centres de pédiatrie sociale, et approximativement 12 %, vers d'autres partenaires.

Figure 2.10

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les partenaires vers lesquels ils ont dirigé des enfants ou des parents au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Caractéristiques du personnel des organismes communautaires Famille

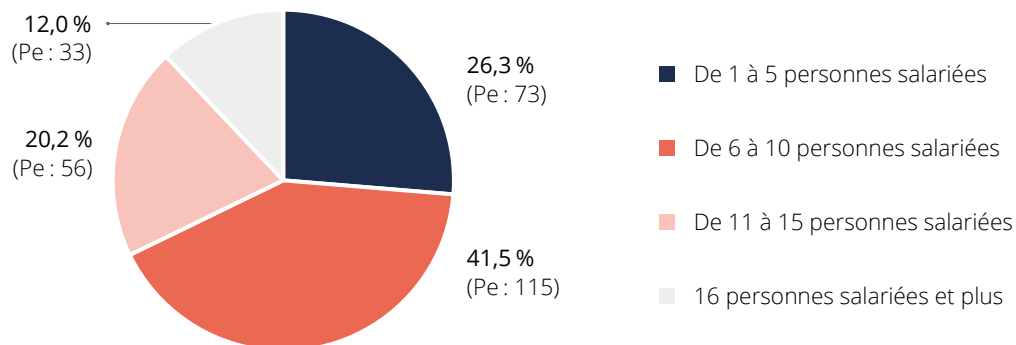
Les organismes communautaires Famille peuvent offrir des activités aux familles de la communauté, grâce, notamment, aux personnes qui y travaillent. Dans le présent chapitre, il est question des personnes travaillant dans les organismes communautaires Famille : on s'intéresse aux effectifs, aux catégories d'emploi auxquelles appartiennent les membres du personnel, à leur genre, à leur salaire moyen et à leur régime de travail. Lorsque possible, les résultats sont présentés pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses et par catégorie d'emploi.

3.1 Nombre de personnes salariées et catégories d'emploi

Lors de l'EQOCF, des informations ont été recueillies sur les personnes salariées¹ travaillant dans les organismes communautaires Famille. Les données révèlent qu'environ sept OCF sur dix (68 %) emploient dix personnes ou moins : approximativement 41 % emploient de 6 à 10 personnes et le quart (26 %), 5 personnes ou moins (figure 3.1). Environ 20 % des organismes emploient de 11 à 15 personnes, et près de 12 % comptent 16 personnes salariées et plus (figure 3.1). Au total, les organismes communautaires Famille emploient 2 719 personnes ; on compte en moyenne 10 personnes salariées par organisme (données non présentées).

Figure 3.1

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre de personnes salariées, Québec, 2023



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

1. Le terme « personnes salariées travaillant dans un OCF » englobe les personnes travaillant au siège social et dans les points de service de l'organisme, mais exclut les bénévoles et les personnes dont l'emploi est saisonnier.

Encadré 3.1

Les catégories d'emploi

Dans le cadre de l'EQOCF, les organismes devaient répartir leurs employés et employées dans six catégories d'emploi. En voici la liste.

1. **Gestionnaire**
2. **Intervenant(e) travaillant essentiellement dans l'organisme**, par exemple : animateur(-trice) de groupes, intervenant(e) psychosocial(e), organisateur(-trice) communautaire, etc.
3. **Intervenant(e) travaillant essentiellement à l'extérieur de l'organisme**, par exemple : travailleur(-euse) de proximité, travailleur(-euse) de milieu, agent(e) de liaison, personne qui effectue des visites à domicile, etc.
4. **Personnel de soutien**, par exemple : adjoint(e) administratif(-ive), concierge, cuisinier(-ière), etc.
5. **Éducateur(-trice) ou aide-éducateur(-trice) pour les activités de halte-garderie**
6. **Autre catégorie d'emploi**

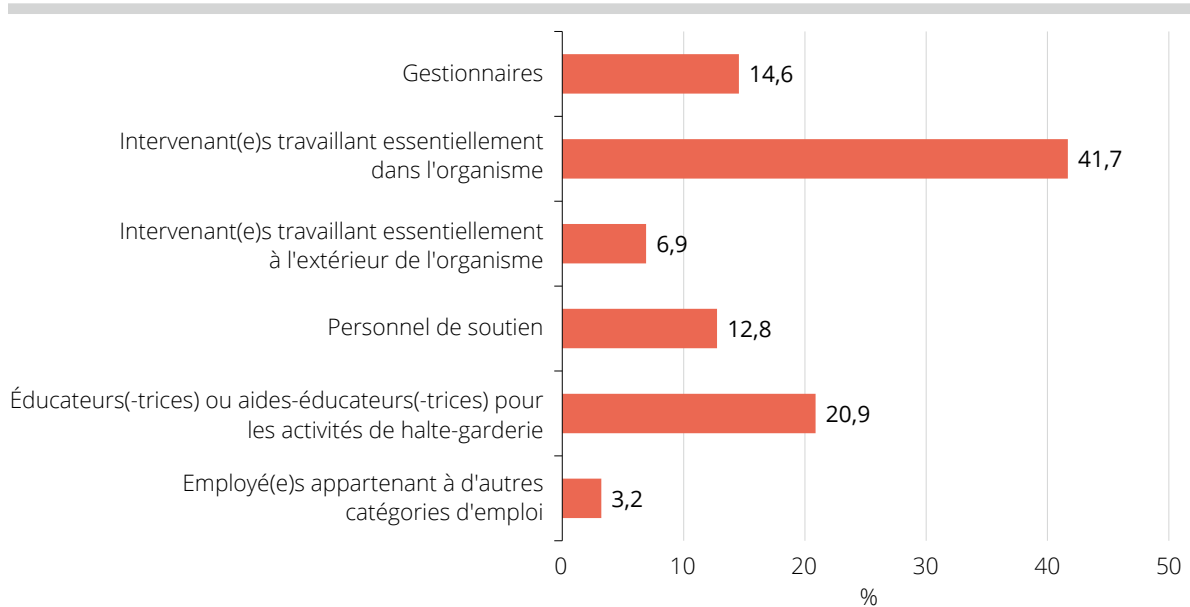
À noter qu'une personne ne pouvait être incluse que dans une catégorie d'emploi. Une personne occupant plus d'un poste dans l'OCF devait être incluse dans la catégorie correspondant à l'emploi qu'elle exerce principalement au sein de l'organisme.

Parmi l'ensemble des personnes salariées travaillant dans un organisme communautaire Famille², environ 42 % font partie du personnel intervenant travaillant essentiellement dans l'organisme, près de 21 % appartiennent au personnel éducateur (dont font partie les aides-éducatrices et aides-éducateurs) affecté aux activités de halte-garderie, et approximativement 15 % sont des gestionnaires (figure 3.2). On note également qu'environ 13 % des personnes salariées travaillant dans un OCF font partie du personnel de soutien et qu'approximativement 7 % font partie du personnel intervenant travaillant essentiellement à l'extérieur de l'organisme. Les personnes salariées appartenant à d'autres catégories d'emploi représentent 3,2 % du personnel des OCF (pour obtenir la liste détaillée des catégories d'emploi retenues dans le cadre de l'enquête, voir l'encadré 3.1).

2. Il est à noter qu'il n'est pas question ici d'une répartition des organismes communautaires Famille, mais plutôt d'une répartition des personnes salariées qui travaillaient dans un organisme communautaire Famille au moment de l'enquête.

Figure 3.2

Répartition des personnes employées par les organismes communautaires Famille selon la principale catégorie d'emploi, Québec, 2023

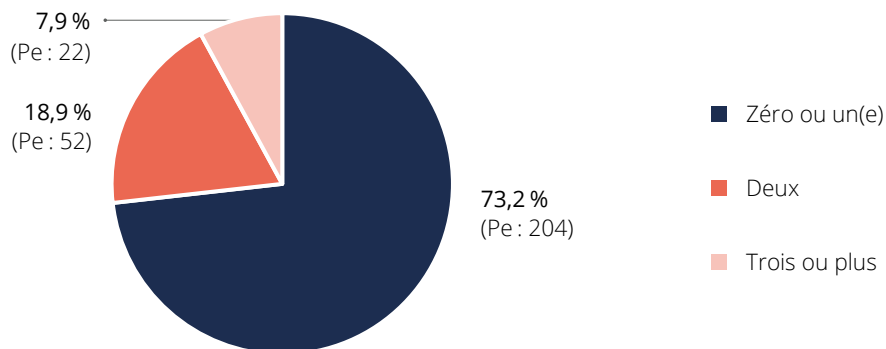


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Jetons maintenant un coup d'œil à la façon dont se répartissent les organismes communautaires Famille selon le nombre de personnes salariées qu'on y trouve dans chaque catégorie d'emploi. On constate qu'une majorité d'OCF emploient une seule ou un seul gestionnaire ou n'en emploient pas³ (73 %), qu'environ 19 % comptent deux gestionnaires, et que près de 9 % comptent trois gestionnaires ou plus (figure 3.3).

Figure 3.3

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre de gestionnaires¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Sont considérées comme gestionnaires les personnes dont l'emploi principal dans l'organisme correspond à cette catégorie d'emploi.

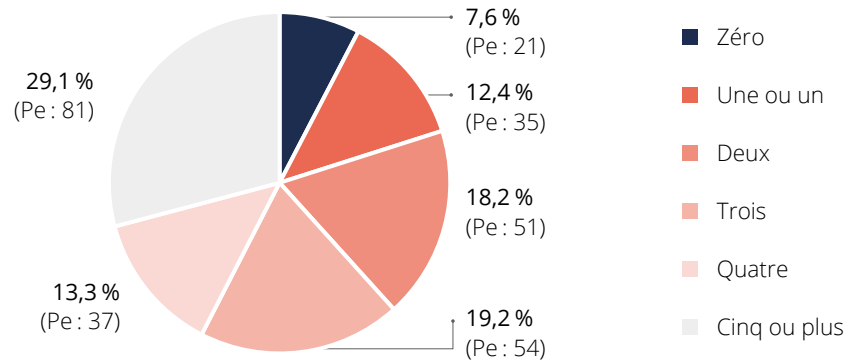
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

3. La quasi-totalité des OCF emploient au moins une ou un gestionnaire. La proportion d'OCF où il n'y a pas de gestionnaire est trop faible pour être présentée seule.

Environ 8 % des OCF n’emploient pas d’intervenantes ou d’intervenants travaillant essentiellement dans l’organisme, alors que près de 12 % en emploient une ou un (figure 3.4). Approximativement 18 % des organismes en emploient deux, près d’un organisme sur cinq (19 %) en emploie trois, 13 % en emploient quatre, et environ 29 % en emploient cinq ou plus.

Figure 3.4

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre d’intervenantes ou d’intervenants travaillant essentiellement dans l’organisme¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

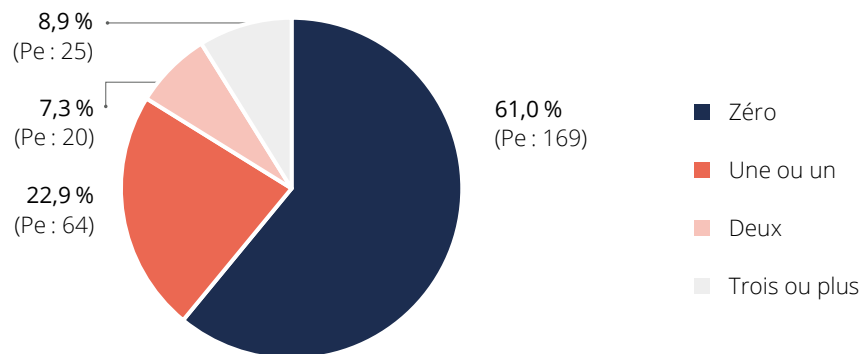
1. Sont considérées comme intervenantes ou intervenants travaillant essentiellement dans l’organisme les personnes dont l’emploi principal correspond à cette catégorie d’emploi.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

On observe que la majorité des OCF (61%) n’emploient pas d’intervenantes ou d’intervenants travaillant essentiellement à l’extérieur de l’organisme ; cependant, près de 23 % en emploient une ou un, approximativement 7 % en emploient deux et environ 9 % en emploient trois ou plus (figure 3.5).

Figure 3.5

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre d’intervenantes ou d’intervenants travaillant essentiellement à l’extérieur de l’organisme¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

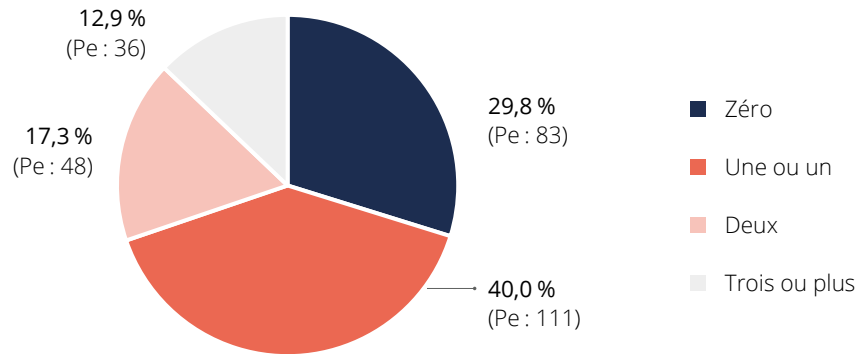
1. Sont considérées comme intervenantes ou intervenants travaillant essentiellement à l’extérieur de l’organisme les personnes dont l’emploi principal correspond à cette catégorie d’emploi.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Environ 30 % des organismes communautaires Famille ne comptent pas de personnel de soutien (figure 3.6). Dans approximativement 40 % des OCF, il n’y a qu’une personne qui appartient au personnel de soutien, dans 17 % des OCF, il y en a deux et dans 13 %, il y en a trois ou plus.

Figure 3.6

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre de personnes appartenant au personnel de soutien¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

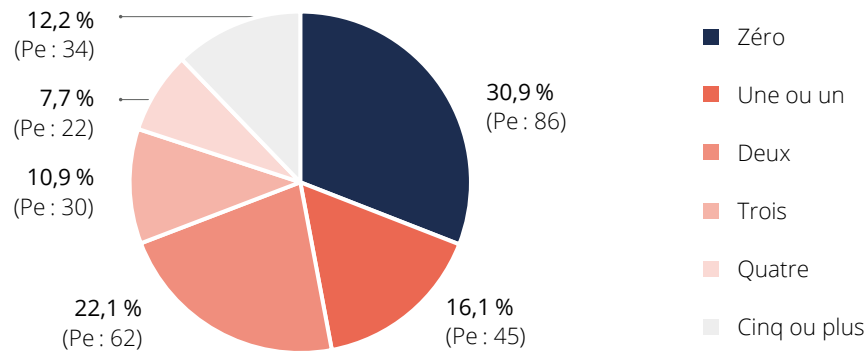
1. Sont considérées comme membres du personnel de soutien les personnes dont l’emploi principal dans l’organisme correspond à cette catégorie d’emploi.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

La figure 3.7 permet de constater que 31 % des organismes communautaires Famille n’ont pas de personnel éducateur (dont font partie les aides-éducatrices et aides-éducateurs) affecté aux activités de halte-garderie. Dans environ 16 % des OCF, il y a une personne qui appartient à ce personnel, dans 22 %, il y en a deux, dans 11 %, il y en a trois, dans 8 %, il y en a quatre, et dans 12 %, il y en a cinq ou plus.

Figure 3.7

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre d’éducateurs(-trices) et d’aides-éducateurs(-trices) affectés aux activités de halte-garderie¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

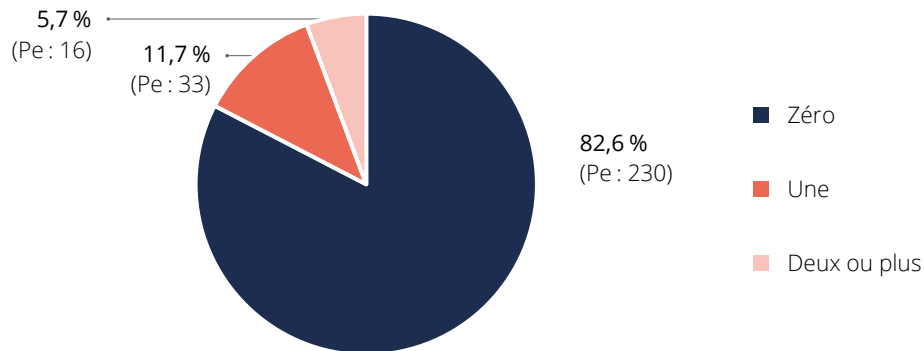
1. Sont considérées comme éducateurs(-trices) ou d’aides-éducateurs(-trices) affectés aux activités de halte-garderie les personnes dont l’emploi principal dans l’organisme correspond à cette catégorie d’emploi.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Enfin, la majorité des organismes communautaires Famille (83 %) ne comptent personne qui appartient à une catégorie d'emploi autre que celles qui ont été mentionnées précédemment (figure 3.8). En revanche, dans 12 % des OCF, il y a une personne salariée qui appartient à une autre catégorie d'emploi, et dans 6 % des organismes, il y en a deux ou plus qui appartiennent à d'autres catégories.

Figure 3.8

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre de personnes appartenant à d'autres catégories d'emploi¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Sont considérées comme des personnes appartenant à d'autres catégories d'emploi les personnes dont l'emploi principal dans l'organisme correspond à une catégorie autre que celles listées précédemment.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

3.2 Genre

Parmi toutes les personnes employées par les organismes communautaires Famille, 92 % sont des femmes, 8 % sont des hommes et 0,3 %* sont de genre non binaire (données non présentées ; pour plus d'informations sur la notion de « genre », voir l'encadré 3.2). Plus précisément⁴, la quasi-totalité des membres du personnel éducateur (dont font partie les aides-éducatrices et aides-éducateurs) affectés aux activités de halte-garderie (98 %) de même que la vaste majorité des membres du personnel intervenant travaillant essentiellement dans les organismes (92 %) ou à l'extérieur des organismes (90 %) sont des femmes⁵ (figure 3.9). Sont également des femmes : près de 90 % des gestionnaires, environ 87 % des membres du personnel de soutien et approximativement 79 % des personnes appartenant à d'autres catégories d'emploi.

4. Il est à noter qu'il n'est pas question ici d'une répartition des organismes communautaires Famille, mais plutôt d'une répartition des personnes salariées qui travaillaient dans un organisme communautaire Famille au moment de l'enquête.

5. Lorsqu'il est question d'une répartition des personnes dans les différentes catégories d'emploi selon leur genre, la catégorie « femmes » englobe des femmes et certaines personnes non binaires. Pour plus de précisions, voir l'encadré 3.2.

Encadré 3.2

Le genre déclaré par une tierce personne

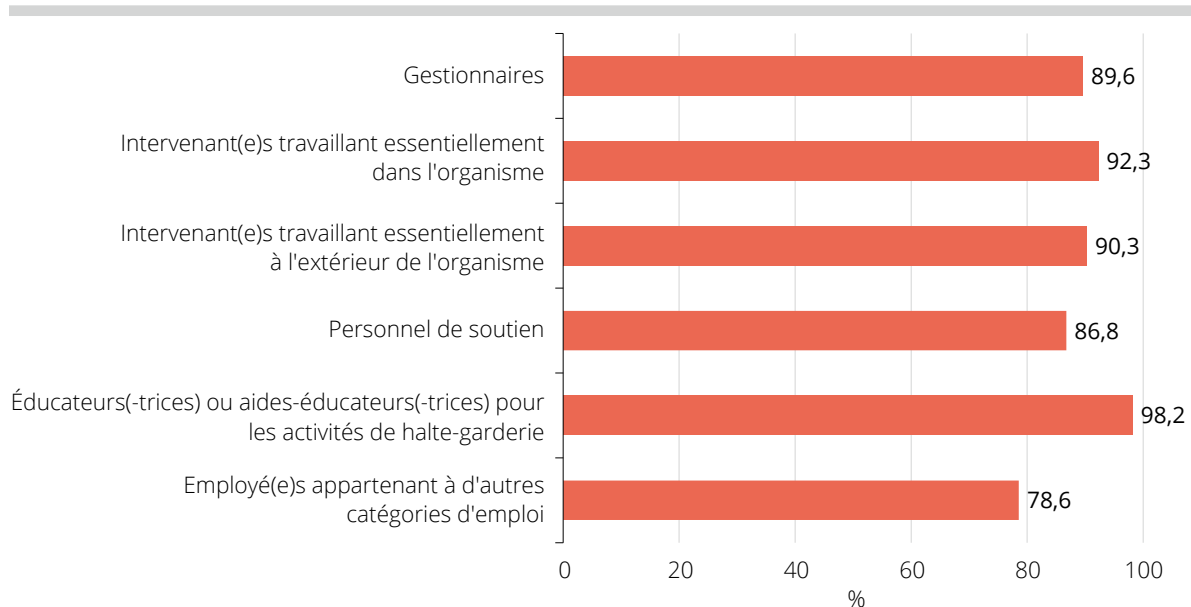
Dans l'EQOCF, les personnes répondantes devaient répartir les personnes travaillant au sein de leur organisme dans différentes catégories d'emploi et selon leur genre. Lors de la collecte de données, on indiquait ceci : « Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents officiels. On fait donc référence ici au genre qu'une personne ressent intimement ou exprime publiquement dans sa vie quotidienne, par exemple au travail, dans son milieu de vie ou lorsqu'elle magasine ou accède à des services ». Les personnes répondantes devaient classer chacune des personnes travaillant dans leur OCF dans l'une des trois catégories suivantes : 1) Masculin ; 2) Féminin ; 3) Autre genre. Pour ce qui est de la troisième catégorie, on apportait la précision suivante : « Le genre de certaines personnes n'est pas exclusivement féminin ou exclusivement masculin ; on parle alors de genre non binaire. Une personne peut par exemple être agendre, bigendre, bispirituelle ou encore fluide sur le plan du genre. Ce choix de réponse sert à colliger de l'information de façon inclusive et assure que toute personne puisse être comptabilisée en fonction de sa réalité. »

À partir des informations que les personnes répondantes ont fournies, l'ensemble des personnes travaillant dans un OCF ont été réparties selon les trois catégories de genre. Mentionnons qu'il n'est pas possible de publier des statistiques illustrant précisément la répartition des personnes non binaires par catégories d'emploi pour des raisons de qualité des estimations et de confidentialité des données, vu la petite taille de cette population. Une variable « genre » à deux catégories a donc été utilisée, laquelle comprend la répartition des personnes non binaires.

Enfin, précisons que la catégorisation des personnes travaillant dans les OCF selon leur genre **repose sur la déclaration d'une tierce personne** et non sur une déclaration des personnes concernées. Les personnes répondantes ont fourni l'information selon la connaissance qu'elles avaient du genre des personnes travaillant au sein de leur organisme ou de la perception qu'elles avaient à cet égard. Ces éléments sont donc à prendre en considération lors de l'interprétation des résultats sur le genre.

Figure 3.9

Proportion de femmes¹ employées par les organismes communautaires Famille selon la principale catégorie d'emploi, Québec, 2023



1. Les personnes non binaires, soit celles dont le genre se situe en dehors du modèle binaire masculin-féminin, ont été réparties entre les hommes et les femmes pour des raisons de confidentialité et de qualité. Dans cette figure, le terme « femmes » réfère aux femmes ainsi qu'à certaines personnes non binaires.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

3.3 Salaire horaire moyen

Les résultats de l'enquête révèlent que le salaire horaire moyen pour l'ensemble des personnes employées par les organismes communautaires Famille, quelle que soit la catégorie d'emploi à laquelle elles appartiennent, est de 23,86 \$ (tableau 3.1). Les gestionnaires se distinguent des autres personnes employées en affichant un salaire horaire moyen supérieur : en effet, ils ou elles gagnent en moyenne 32,14 \$ l'heure. Le salaire moyen des personnes qui ne sont pas des gestionnaires se situe entre 21 \$ et 24 \$ l'heure.

Tableau 3.1

Salaire horaire moyen pour l'ensemble des personnes employées et pour chaque catégorie d'emploi, organismes communautaires Famille, Québec, 2023

	\$/h
Ensemble du personnel	23,86
Gestionnaires	32,14
Intervenant(e)s travaillant essentiellement dans l'organisme	23,45
Intervenant(e)s travaillant essentiellement à l'extérieur de l'organisme	22,63
Personnel de soutien	21,91
Éducateurs(-trices) ou aides-éducateurs(-trices) pour les activités de halte-garderie	21,32
Employé(e)s appartenant à d'autres catégories d'emploi	21,54

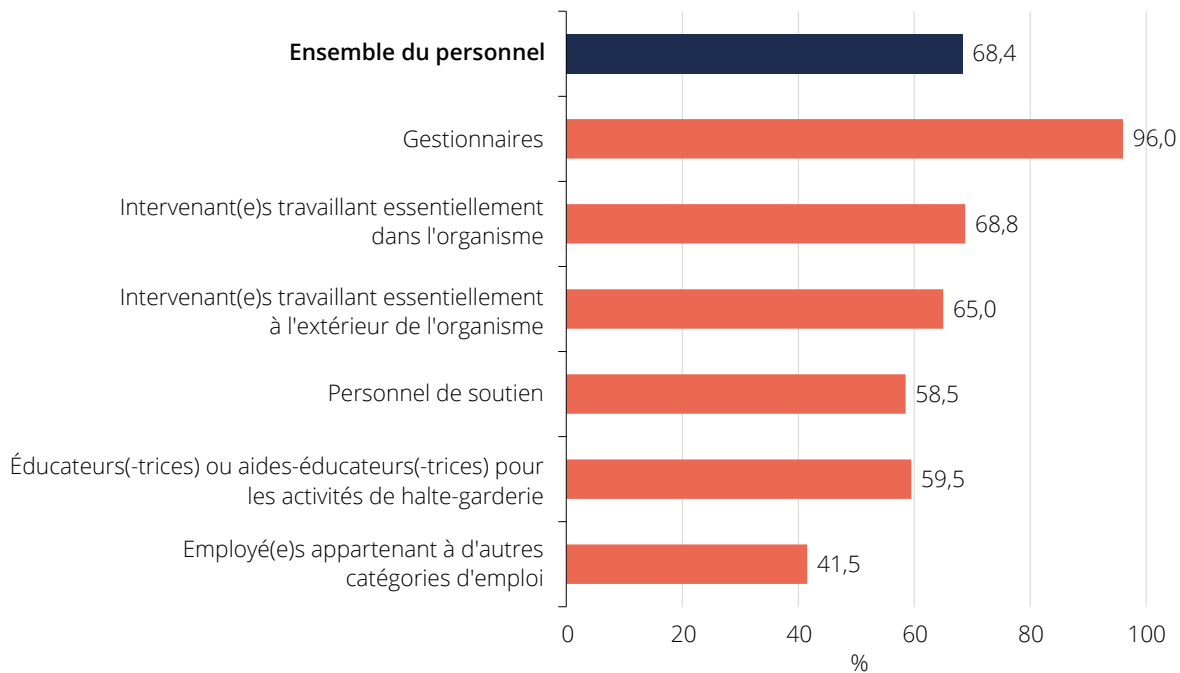
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

3.4 Régime de travail

Approximativement 68 % des personnes salariées des organismes communautaires Famille travaillent 28 heures et plus par semaine⁶ (figure 3.10). La quasi-totalité des gestionnaires (96 %) travaillent 28 heures et plus par semaine. C'est également le cas pour la majorité du personnel intervenant travaillant essentiellement dans l'organisme (69 %) de même que pour celui travaillant essentiellement à l'extérieur de l'organisme (65 %), pour le personnel de soutien (59 %) et pour les éducatrices, éducateurs, aides-éducatrices et aides-éducateurs affectés aux activités de halte-garderie (60 %). Notons qu'environ 42 % des personnes appartenant à des catégories d'emploi autres que celles mentionnées travaillent 28 heures et plus par semaine.

Figure 3.10

Proportion de personnes employées par les organismes communautaires Famille qui travaillent 28 heures et plus par semaine, selon la principale catégorie d'emploi, Québec, 2023



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

6. À la suite de consultations auprès de personnes qui représentaient des milieux de l'action communautaire, nous avons décidé de nous pencher sur le nombre de personnes salariées travaillant 28 heures par semaine ou plus (plutôt que 30 heures ou plus, 35 heures ou plus, ou 40 heures ou plus), car il est fréquent que les personnes travaillent quatre jours par semaine dans les OCF. Ainsi, nous considérons que cette durée de travail correspond à un régime de travail à temps plein.

Enracinement dans la communauté et la vie associative

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, les organismes communautaires Famille peuvent mener à bien leur mission grâce au travail que fait leur personnel auprès des parents et des enfants de leur communauté. Cela dit, l'engagement citoyen demeure au cœur du fonctionnement des organismes communautaires, et les bénévoles sont une source de soutien important pour eux (ministère de la Famille 2012). Par ailleurs, les OCF peuvent être amenés à collaborer avec d'autres entités pour mieux accompagner les familles du Québec et répondre à leurs besoins. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons aux personnes qui s'impliquent dans les organismes communautaires Famille, c'est-à-dire les bénévoles et les membres. Nous porterons également notre attention sur les entités et organismes avec lesquels les OCF collaborent.

4.1 Bénévoles et membres

La quasi-totalité des organismes communautaires Famille (97 %) ont recouru à des bénévoles afin que leurs employé(e)s aient de l'aide au cours de l'année financière 2022-2023 (donnée non présentée). Plus précisément, la figure 4.1 indique que parmi les organismes qui ont eu l'aide de bénévoles¹ :

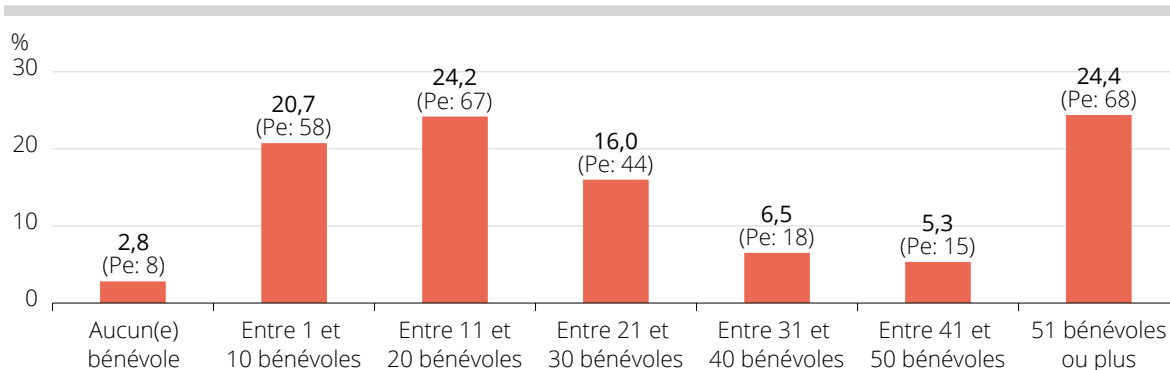
- près de 21 % en ont reçu de la part de 1 à 10 bénévoles ;
- environ 24 % en ont reçu de la part de 11 à 20 bénévoles ;
- 16 % en ont reçu de la part de 21 à 30 bénévoles ;
- approximativement 7 % en ont reçu de la part de 31 à 40 bénévoles ;
- 5 % en ont reçu de la part de 41 à 50 bénévoles ;
- 24 % en ont reçu de la part de 51 bénévoles ou plus.

Au total, l'ensemble des OCF du Québec ont obtenu l'aide d'approximativement 10 900 bénévoles (donnée non présentée).

1. Toutes les personnes bénévoles sont incluses, peu importe le nombre d'heures qu'elles ont consacrées à l'organisme.

Figure 4.1

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre approximatif de bénévoles qui leur ont apporté de l'aide au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe : Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Selon la figure 4.2, les organismes communautaires Famille ont notamment eu recours à ces bénévoles :

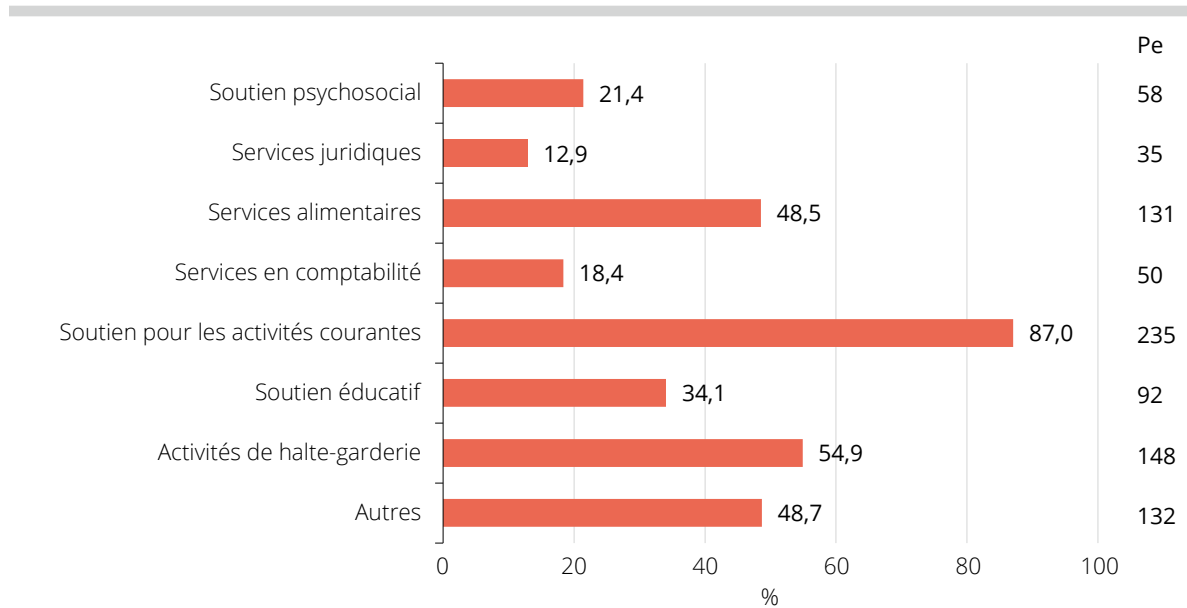
- pour avoir du soutien dans leurs activités courantes (p. ex. tâches administratives, entretien, aide ponctuelle lors de fêtes) (87 %) ;
- pour leurs activités de halte-garderie (55 %) ;
- pour les services alimentaires qu'ils fournissent (49 %) ;
- pour le soutien éducatif qu'ils offrent (p. ex. aide aux devoirs, tutorat, etc.) (34 %) ;
- pour le soutien psychosocial qu'ils proposent (21 %) ;
- pour les services en comptabilité qu'ils offrent (p. ex. aide apportée aux familles pour leurs déclarations de revenus) (18 %) ;
- pour les services juridiques qu'ils fournissent (13 %).

Enfin, environ 49 % des organismes qui ont eu recours à des personnes bénévoles ont indiqué qu'ils ont pu compter sur elles pour autre chose que ce qui a été précédemment mentionné². Une même personne bénévole peut avoir été affectée à plusieurs choses.

2. L'analyse de la catégorie « Autres » montre qu'environ 23 % des OCF ont indiqué que leurs bénévoles avaient participé au conseil d'administration (donnée non présentée). Ce pourcentage est probablement sous-estimé, puisque le choix « participation au conseil d'administration » n'était pas offert d'emblée aux personnes répondantes. Certaines d'entre elles n'ont probablement pas pensé à faire mention dans le choix de réponse « autres ».

Figure 4.2

Proportion d'organismes communautaires Famille au sein desquels au moins une personne bénévole a travaillé au cours de l'année financière 2022-2023¹, selon les activités auxquelles les bénévoles ont contribué, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

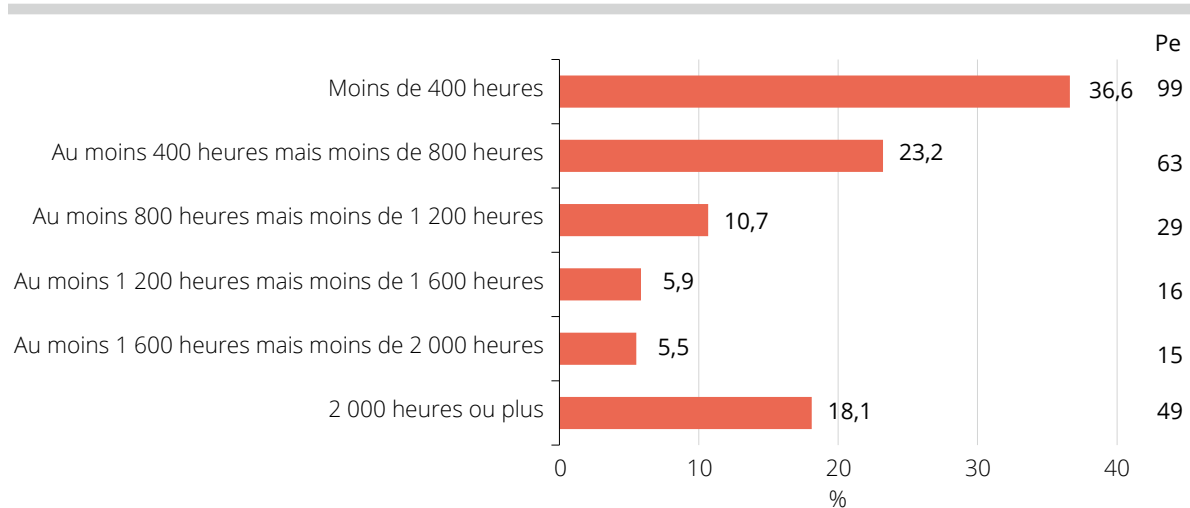
Au total, 338 756 heures de bénévolat ont été réalisées pour les organismes communautaires Famille au Québec (donnée non présentée).

Parmi les OCF qui ont obtenu l'aide d'au moins un ou une bénévole au cours de l'année financière 2022-2023, environ 37 % ont comptabilisé moins de 400 heures de bénévolat³ ; près d'un quart (23 %) en ont comptabilisé au moins 400 mais moins de 800, environ un organisme sur dix (11 %) en a comptabilisé au moins 800 mais moins de 1 200, environ 6 % en ont comptabilisé au moins 1 200 mais moins de 1 600, et près de 6 % en ont comptabilisé au moins 1 600 mais moins de 2 000 (figure 4.3). Enfin, 2 000 heures de bénévolat ou plus ont été comptabilisées par approximativement 18 % des OCF au sein desquels au moins un ou une bénévole a travaillé.

3. Les heures de bénévolat correspondent à toutes les heures travaillées par les personnes qui contribuent à la mission de l'organisme sans être rémunérées, y compris les personnes qui contribuent aux activités de l'organisme et les employés et employées qui offrent de leur temps gratuitement.

Figure 4.3

Répartition des organismes communautaires Famille au sein desquels au moins une personne bénévole a travaillé, selon le nombre d'heures de bénévolat qui y ont été effectuées au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

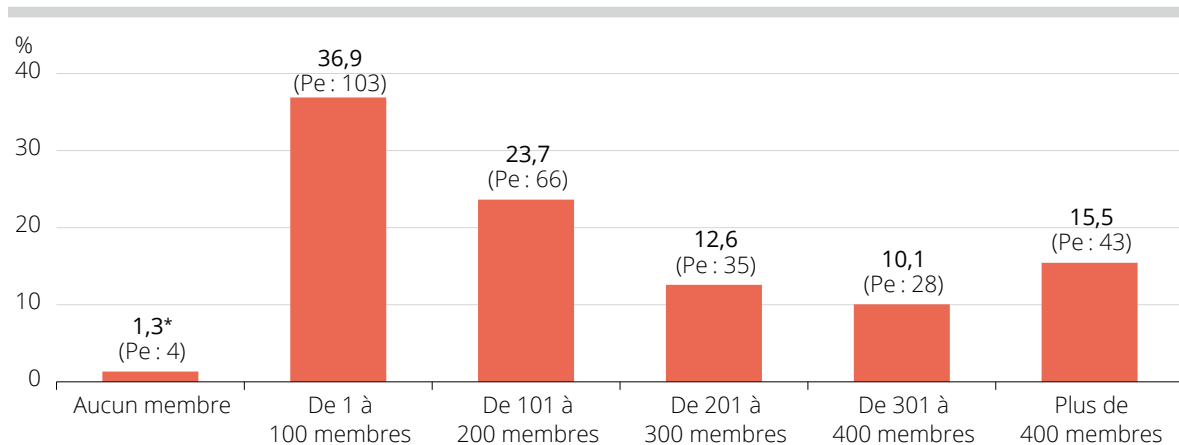
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Qu'en est-il du nombre de membres au sein des organismes communautaires Famille ?

Les résultats de l'enquête indiquent que 61 % des organismes communautaires Famille comptent entre 1 et 200 membres (donnée non présentée). Plus précisément, 37 % des OCF comptent de 1 à 100 membres, et environ un quart (24 %) comptent de 101 à 200 membres (figure 4.4). Par ailleurs, environ un OCF sur quatre (38 %) compte plus de 200 membres : 13 % comptent de 201 à 300 membres, un sur dix (10 %), de 301 à 400 membres, et 15 %, plus de 400 membres. Ce sont donc 1,3 %* des organismes qui ne comptent aucun membre.

Figure 4.4

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre de membres, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

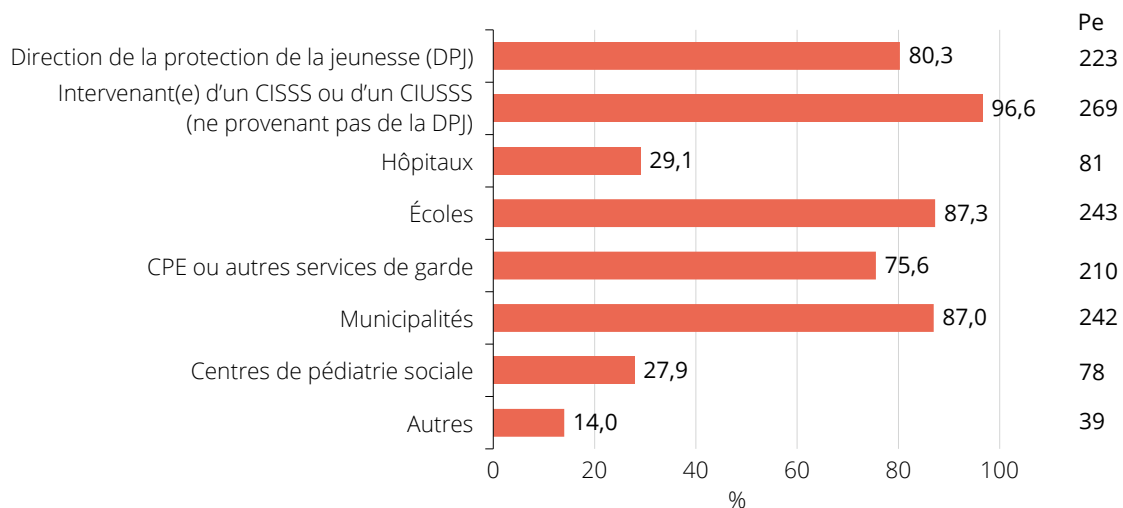
4.2 Collaboration

Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les organismes communautaires Famille peuvent guider des enfants ou des parents vers des organisations ou organismes du domaine de l'éducation, des services sociaux, de la petite enfance, etc., et ces derniers peuvent également diriger des familles vers les OCF. Cela dit, la collaboration entre les OCF et leurs partenaires ne se limite pas nécessairement à cela. Lors de l'enquête, des données ont été recueillies sur les partenaires avec lesquels les OCF avaient collaboré au cours de l'année financière 2022-2023.

Les données de l'enquête montrent que la quasi-totalité des OCF ont collaboré avec d'autres organismes communautaires (donnée non présentée) ainsi qu'avec des CISSS ou des CIUSSS⁴ (97 %) (figure 4.5). Une vaste majorité ont travaillé de concert avec des écoles (87 %), des municipalités (87 %) ou la DPJ (80 %). Environ 76 % des organismes ont travaillé de pair avec des CPE ou des services de garde. La proportion d'OCF qui ont collaboré avec des hôpitaux (29 %) et la proportion de ceux qui ont travaillé de pair avec des centres de pédiatrie sociale (28 %) sont en revanche plus faibles. Enfin, environ 14 % ont mentionné avoir collaboré avec d'autres partenaires⁵.

Figure 4.5

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les partenaires avec lesquels ils ont collaboré au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

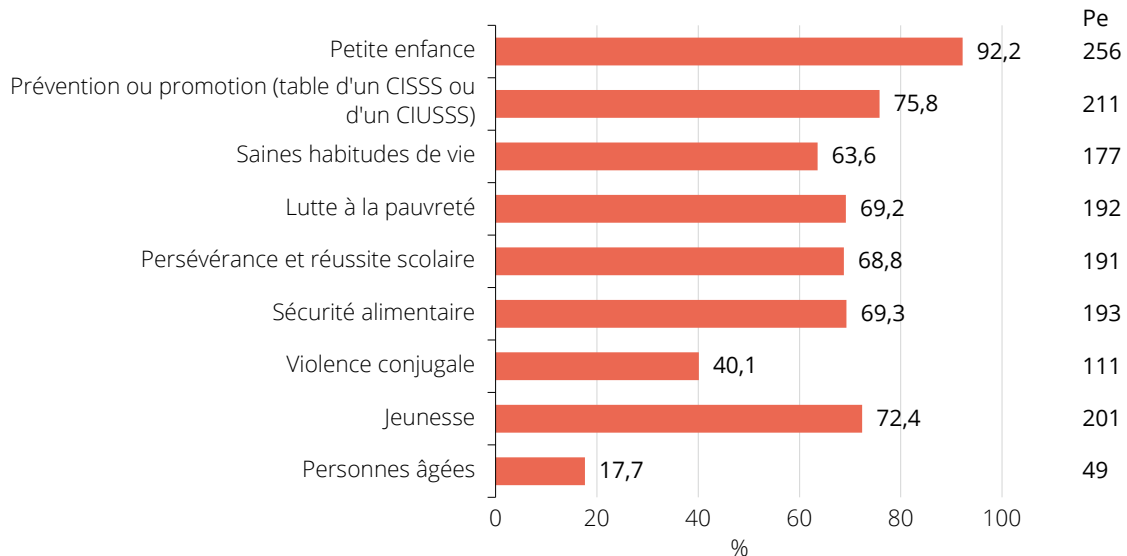
- Des centres intégrés de santé et de services sociaux ou des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.
- L'analyse de la catégorie « Autres » montre que près de 4,1 % des OCF ont collaboré avec des partenaires du secteur économique (p. ex. entreprises privées, commerçants ou commerçantes, partenaires d'affaires). Ce pourcentage est probablement sous-estimé, puisque ces partenaires ne faisaient pas partie de la liste des partenaires qui était présentée aux personnes répondantes. Certaines d'entre elles n'ont probablement pas pensé en faire mention dans le choix de réponse « autres ».

Les organismes communautaires Famille ont été présents à différents lieux de concertation au cours de l'année financière 2022-2023. Lors de ces concertations, divers sujets⁶ sont abordés, comme la petite enfance, la sécurité alimentaire, etc., et les OCF et leurs partenaires sont invités à se prononcer sur certaines questions.

Les résultats de l'enquête montrent qu'environ 92 % des OCF ont été présents à un lieu de concertation sur la petite enfance et que près des trois quarts (76 %) ont participé à une table de concertation d'un CISSS ou un CIUSSS ayant pour thème la prévention et la promotion (figure 4.6). De plus, une majorité d'OCF ont été présents à des lieux de concertation sur la jeunesse (72 %), sur la sécurité alimentaire (69 %), sur la lutte à la pauvreté (69 %), sur la persévérance et la réussite scolaire (69 %) ainsi que sur les saines habitudes de vie (64 %). Enfin, environ 40 % des organismes ont pris part à des concertations sur la violence conjugale, et 18 %, à des concertations sur les personnes âgées.

Figure 4.6

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les thèmes des lieux de concertation auxquels ils ont été présents au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

6. Un lieu de concertation correspond en général à une table de concertation, qui est « un groupe de personnes qu'on réunit dans le but de les informer ou de les consulter sur un problème politique, économique ou social en vue d'une prise de décision en commun » (Office québécois de la langue française 2002).

Budget des organismes communautaires Famille

Dans le cadre de l'EQOCF, différentes informations sur la situation budgétaire des organismes communautaires Famille ont été collectées. Le présent chapitre traite des sources de financement sur lesquelles les OCF peuvent s'appuyer, des montants qui proviennent de l'ensemble de ces sources, de même que des coûts d'exploitation des organismes. Enfin, il sera question à la fin de ce chapitre de l'adéquation entre les montants reçus et les coûts d'exploitation, de même que des solutions qui ont été mises en place par les OCF déficitaires.

5.1 Sources de financement

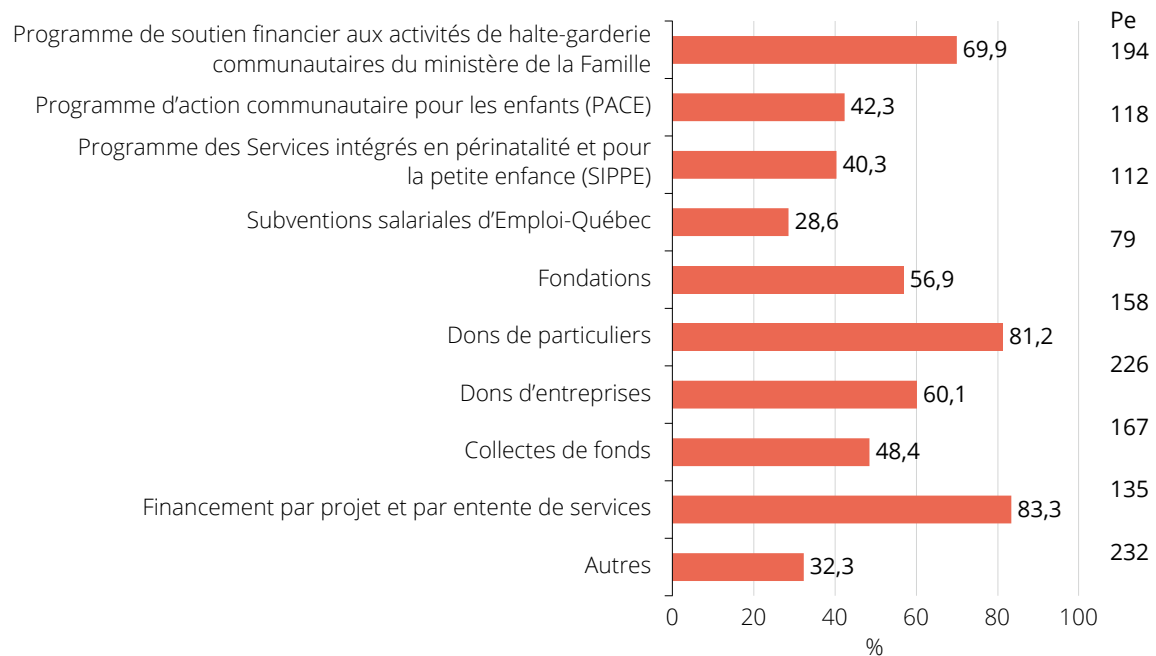
En plus du soutien à la mission globale qu'ils obtiennent du ministère de la Famille, les organismes communautaires Famille ont accès à d'autres sources de financement qui leur permettent d'offrir des activités et services à la communauté.

Les données de l'enquête montrent que lors de l'année financière 2022-2023, 83 % des OCF¹ ont bénéficié d'un financement par projet ou par entente de services et 81 % ont obtenu du financement par le biais de dons de particuliers (figure 5.1). Le programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires du ministère de la Famille a quant à lui été une source de financement pour près de 70 % des organismes. Par ailleurs, on constate qu'approximativement six organismes sur dix (60 %) ont obtenu une partie de leur financement par le biais de dons d'entreprises, environ 57 %, par le biais de fondations, et près de la moitié (48 %), par l'intermédiaire de collectes de fonds. Les résultats montrent aussi que le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) a été une source de financement pour approximativement 42 % des organismes et que le Programme des services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) en a été une pour environ 40 % d'entre eux. De plus, les subventions salariales d'Employi-Québec ont été une source de financement pour 29 % des OCF. Enfin, 32 % des OCF ont obtenu du financement par le biais de sources autres² que celles qui ont été précédemment mentionnées.

-
1. Les OCF devaient fournir l'information en tenant compte de toutes les sources de financement auxquelles avaient accédé leurs points de service et leur siège social.
 2. L'analyse de la catégorie « Autres » montre qu'environ 12 % des OCF ont reçu un soutien financier de la municipalité. Ce pourcentage est probablement sous-estimé, puisque le financement provenant d'une municipalité ne faisait pas partie de la liste qui était présentée aux personnes répondantes. Certaines d'entre elles n'ont probablement pas pensé en faire mention dans le choix de réponse « autres ».

Figure 5.1

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les sources de financement¹ auxquelles ils ont accédé au cours de l'année financière 2022-2023², Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Le soutien à la mission globale est exclu.

2. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

5.2 Montants reçus et coûts d'exploitation

5.2.1 Montants reçus

Environ 71 % des organismes ont reçu un financement³ totalisant moins de 500 000 \$ au cours de l'année financière 2022-2023 (donnée non présentée). Ainsi, la figure 5.2 montre que le montant reçu a été :

- de moins de 200 000 \$ pour 8 % des organismes ;
- d'au moins 200 000 \$ mais de moins de 300 000 \$ pour 25 % d'entre eux ;
- d'au moins de 300 000 \$ mais de moins de 400 000 \$ pour 22 % d'entre eux ;
- d'au moins 400 000 \$ mais de moins de 500 000 \$ pour 15 % d'entre eux.

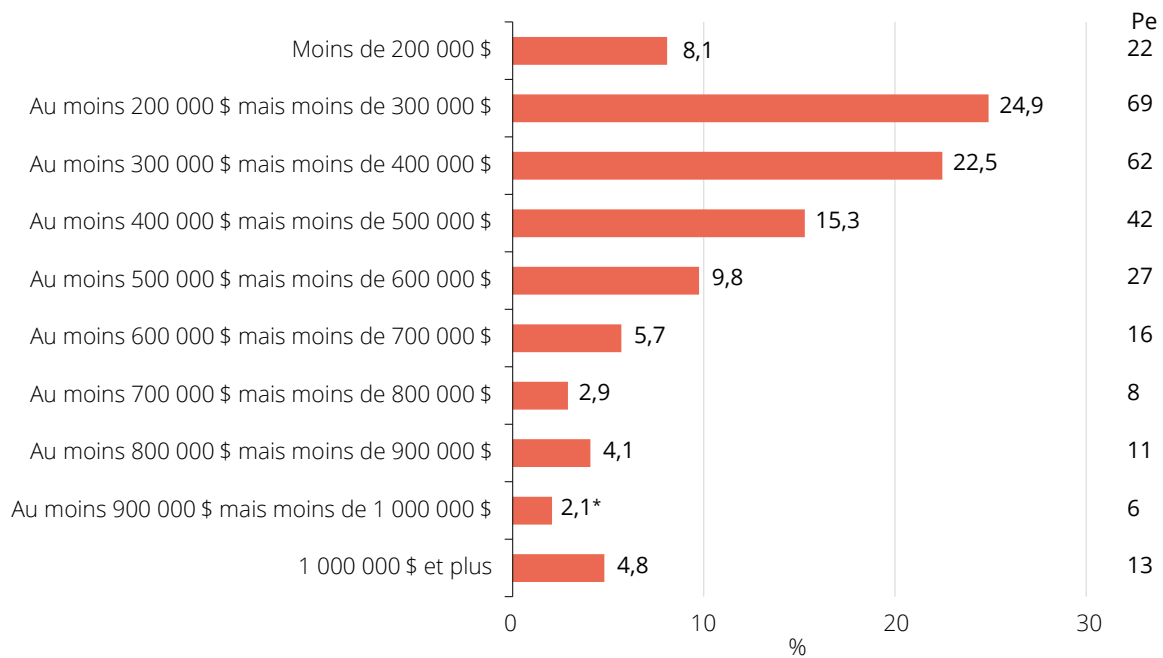
3. On fait référence ici à l'ensemble du financement qu'ont reçu les organismes, y compris celui provenant du soutien à la mission globale obtenu du ministère de la Famille.

Ce sont donc environ 29 % des organismes qui ont reçu un financement totalisant 500 000 \$ ou plus (donnée non présentée). Plus précisément, le montant reçu a été :

- d'au moins 500 000 \$ mais de moins de 600 000 \$ pour environ 10 % des organismes ;
- d'au moins 600 000 \$ mais de moins de 700 000 \$ pour 6 % d'entre eux ;
- d'au moins 700 000 \$ mais de moins de 800 000 \$ pour 2,9 % d'entre eux ;
- d'au moins 800 000 \$ mais de moins de 900 000 \$ pour 4,1 % d'entre eux ;
- d'au moins 900 000 \$ mais de moins de 1 000 000 \$ pour approximativement 2,1%* d'entre eux ;
- de 1 000 000 \$ et plus pour 4,8 % d'entre eux.

Figure 5.2

Répartition des organismes communautaires Famille selon le montant du financement qu'ils ont reçu au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

5.2.2 Coûts d'exploitation

Quels ont été les coûts d'exploitation des organismes communautaires Famille au cours de l'année financière 2022-2023 ? En jetant un coup d'œil à la figure 5.3, on constate que la courbe représentative de la distribution des coûts d'exploitation suit une tendance semblable à celle que suit la courbe représentative de la distribution des montants reçus. On note que pour 74 % des OCF, les coûts d'exploitation se sont chiffrés à moins de 500 000 \$. Plus précisément, on observe que :

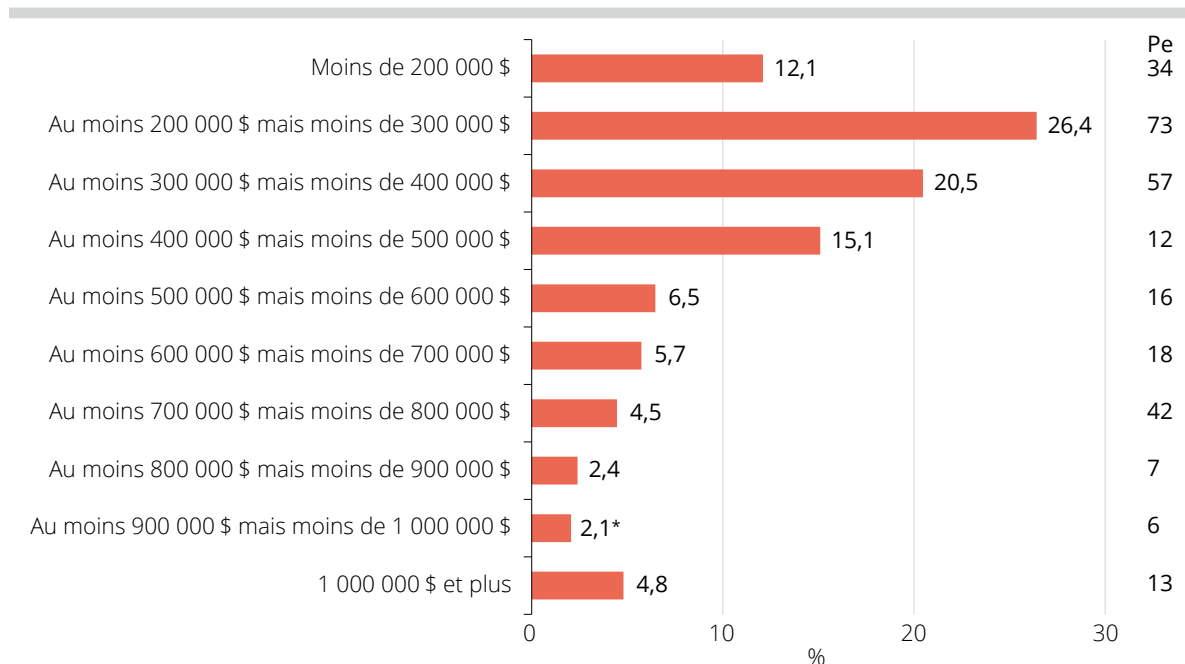
- pour 12 % des OCF, les coûts d'exploitation ont été de moins de 200 000 \$;
- pour environ 26 %, ils ont totalisé au moins 200 000 \$ mais moins de 300 000 \$;
- pour 20 %, ils se sont chiffrés à au moins 300 000 \$ mais à moins de 400 000 \$;
- pour 15 %, ils se sont élevés à au moins 400 000 \$ mais à moins de 500 000 \$.

De plus, les coûts d'exploitation d'approximativement un quart des OCF (26 %) se sont élevés à un demi-million ou plus. Plus précisément, ils se sont chiffrés :

- à au moins 500 000 \$ mais à moins de 600 000 \$ pour environ 6 % des OCF ;
- à au moins 600 000 \$ mais à moins de 700 000 \$ pour approximativement 6 % d'entre eux ;
- à au moins 700 000 \$ mais à moins de 800 000 \$ pour près de 4,5 % d'entre eux ;
- à au moins 800 000 \$ mais à moins de 900 000 \$ pour 2,4 % d'entre eux ;
- à au moins 900 000 \$ mais à moins de 1 000 000 \$ pour environ 2,1* d'entre eux ;
- à 1 000 000 \$ et plus pour 4,8 % d'entre eux.

Figure 5.3

Répartition des organismes communautaires Famille selon leurs coûts d'exploitation au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.

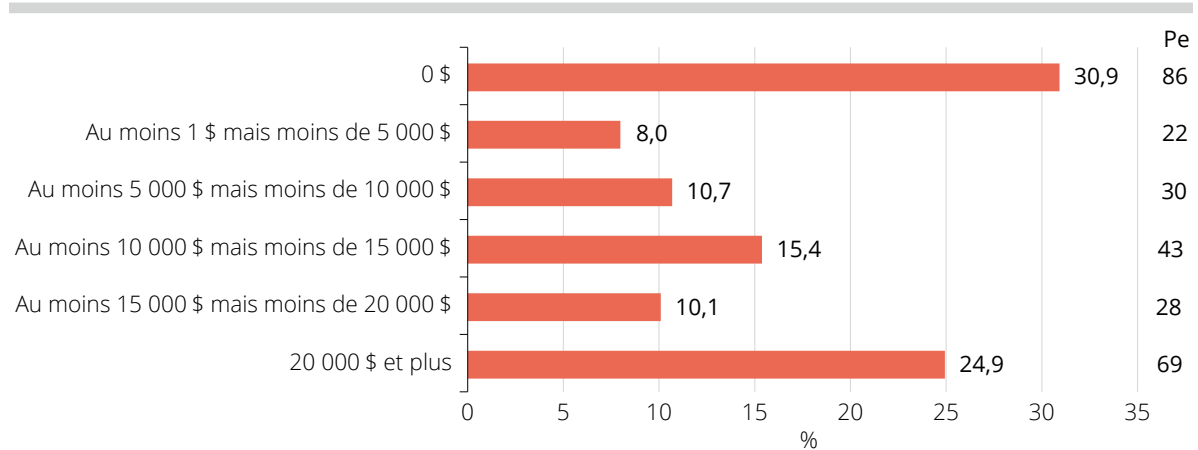
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Parmi les coûts d'exploitation des organismes communautaires Famille, on retrouve le coût du loyer ou de l'hypothèque. La figure 5.4 montre que le coût qu'a représenté le loyer ou l'hypothèque a grandement varié d'un OCF à l'autre. En effet, alors que trois organismes communautaires Famille sur dix (31 %) n'ont pas payé de loyer ni versé de paiements hypothécaires au cours de l'année financière 2022-2023, le quart (25 %) ont dépensé au moins 20 000 \$ pour payer leur loyer ou rembourser leur prêt hypothécaire. Parmi les organismes qui ont déboursé au moins 1 \$ mais moins de 20 000 \$ pour payer leur loyer ou rembourser leur prêt hypothécaire :

- environ 8 % ont déboursé au moins 1 \$ mais moins de 5 000 \$;
- 11 % ont déboursé au moins 5 000 \$ mais moins de 10 000 \$;
- près de 15 % ont déboursé au moins 10 000 \$ mais moins de 15 000 \$;
- 10 % ont déboursé au moins 15 000 \$ mais moins de 20 000 \$.

Figure 5.4

Répartition des organismes communautaires Famille selon le coût de leur loyer ou de leur hypothèque au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

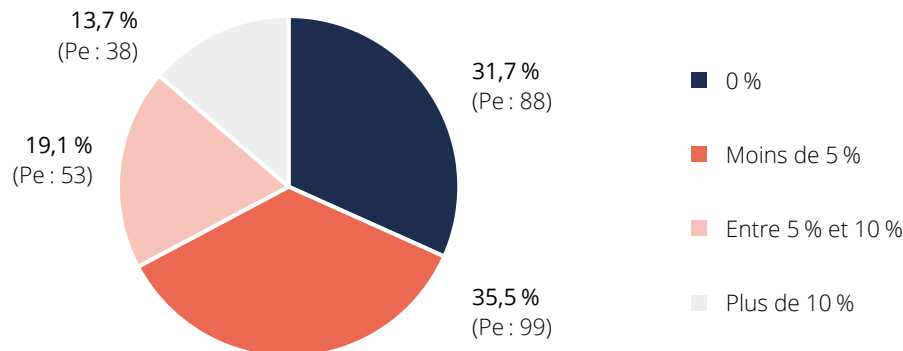
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

Si l'on calcule la part que représente le coût du loyer ou de l'hypothèque dans l'ensemble des dépenses que les OCF ont engagées au cours de l'année financière 2022-2023, on constate, sans surprise, qu'elle est de 0 % pour environ le tiers (32 %) d'entre eux⁴ (figure 5.5). Pour 36 % des organismes, la part est de moins de 5 %, pour environ un organisme sur cinq (19 %), elle se situe entre 5 % et 10 %, et pour environ 14 % d'entre eux, elle est de plus de 10 %.

4. Le léger écart entre la proportion d'OCF qui n'ont pas payé de loyer ni versé de paiements hypothécaires au cours de l'année financière 2022-2023 (30,9 %) et la proportion d'OCF pour lesquels la part que représente le coût du loyer ou de l'hypothèque dans l'ensemble des dépenses qu'ils ont engagées est nulle (31,7 %) s'explique par le fait que le coût du loyer ou de l'hypothèque était pratiquement nul pour une très faible proportion d'OCF.

Figure 5.5

Répartition des organismes communautaires Famille selon la part que représente le coût du loyer ou de l'hypothèque dans l'ensemble de leurs coûts d'exploitation pour l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe = Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

5.2.3 Adéquation entre les montants reçus et les coûts d'exploitation

Les données collectées dans le cadre de l'EQOCF permettent de vérifier l'adéquation entre les montants que les OCF ont reçus et leurs coûts d'exploitation. On calcule que pour environ le quart des organismes communautaires Famille (26 %), les coûts d'exploitation ont dépassé le montant du financement qu'ils ont reçu pour l'année financière 2022-2023 (donnée non présentée).

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux organismes d'indiquer s'ils considéraient que la totalité du financement qu'ils avaient reçu⁵ leur avait permis de couvrir leurs coûts d'exploitation. Au total, 28 % des OCF ont indiqué que le montant qu'ils avaient obtenu pour financer leurs activités n'avait pas suffi à couvrir leurs coûts d'exploitation au cours de l'année financière 2022-2023⁶ (donnée non présentée).

On a ensuite demandé aux OCF qui avaient indiqué que le financement reçu n'avait pas suffi à couvrir leurs coûts d'exploitation s'ils avaient mis en place certaines solutions pour pallier leur situation déficitaire. Les données montrent qu'une majorité d'entre eux ont diminué leurs achats de matériel ou d'équipement (72 %), qu'environ la moitié ont diminué le nombre d'activités offertes (53 %) ou ont réduit leurs effectifs (48 %), qu'un organisme sur cinq a diminué ses heures d'ouverture (21 %) et que 45 % des organismes ont eu recours à des solutions autres⁷ (figure 5.6).

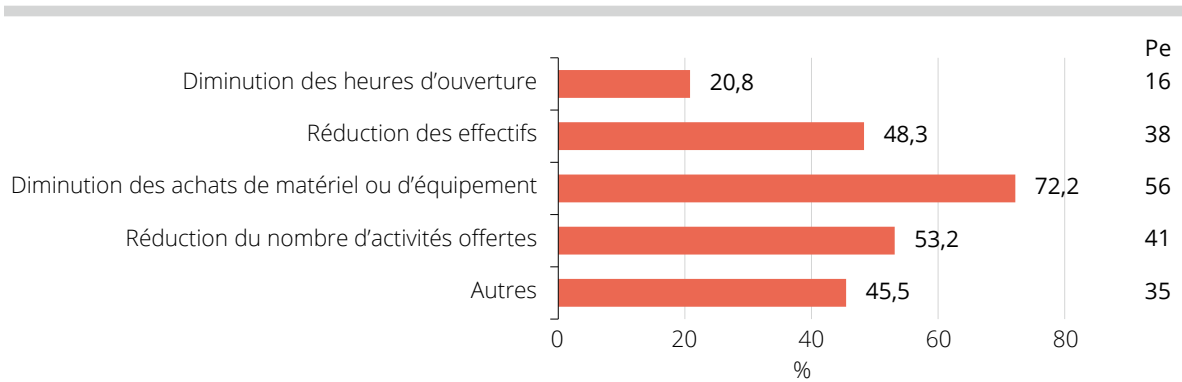
5. On fait référence ici à l'ensemble des sources de financement dont il a été question à la section 5.1, auxquelles s'ajoute le soutien à la mission globale obtenu du ministère de la Famille.

6. Rappelons que l'année financière doit avoir pris fin entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

7. L'analyse de la catégorie « Autres » montre que près de 10 % des OCF qui ont indiqué que le financement reçu n'avait pas suffi à couvrir leurs coûts d'exploitation ont tenté d'augmenter leur niveau de financement et que 17 % ont utilisé leur fonds de réserve. Ces pourcentages sont probablement sous-estimés, puisqu'il ne s'agit pas de solutions qui faisaient partie de la liste qui était présentée aux personnes répondantes. Certaines d'entre elles n'ont probablement pas pensé en faire mention dans le choix de réponse « autres ».

Figure 5.6

Proportion d'organismes communautaires Famille qui estiment que le financement reçu n'a pas suffi à couvrir leurs coûts d'exploitation pour l'année financière 2022-2023, selon les solutions qu'ils ont mises en place pour pallier leur situation déficitaire¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

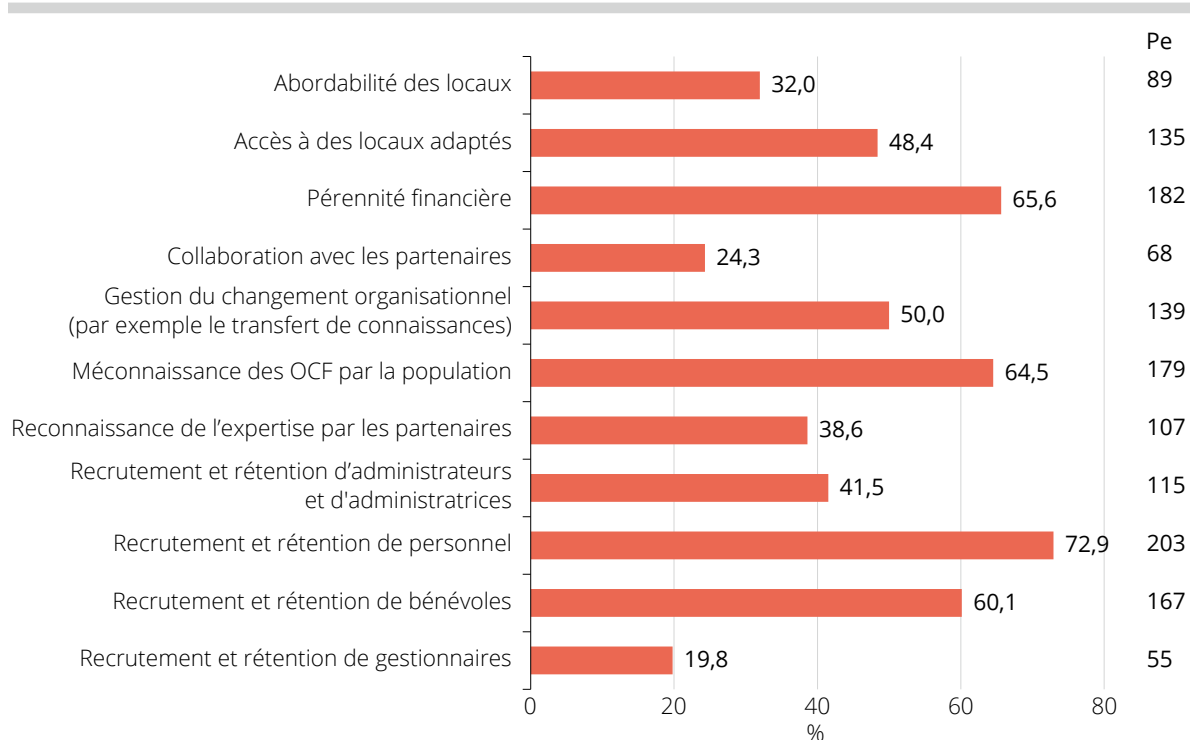
Difficultés vécues par les organismes communautaires Famille

Dans le cadre de leurs activités, les organismes communautaires Famille peuvent être confrontés à toutes sortes de défis, de problèmes et de difficultés. C'est ce dont il sera question dans le présent chapitre.

La figure 6.1 fait état de certains aspects qui ont pu poser des difficultés aux organismes communautaires Famille au cours de l'année financière 2022-2023¹. On constate tout d'abord que la majorité des organismes ont vécu des difficultés en lien avec le recrutement et la rétention de personnel (73 %), et environ les deux tiers, en ce qui a trait à leur pérennité financière (66 %) ou à la méconnaissance des OCF par la population (65 %). On note également que le recrutement et la rétention de bénévoles ont posé des difficultés à six organismes sur dix (60 %) et qu'environ la moitié des organismes ont vécu des difficultés

Figure 6.1

Proportion d'organismes communautaires Famille selon les aspects qui ont posé des difficultés au cours de l'année financière 2022-2023¹, Québec, 2023



Pe Population estimée.

1. Comme les organismes avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses, le total n'est pas égal à 100 %.

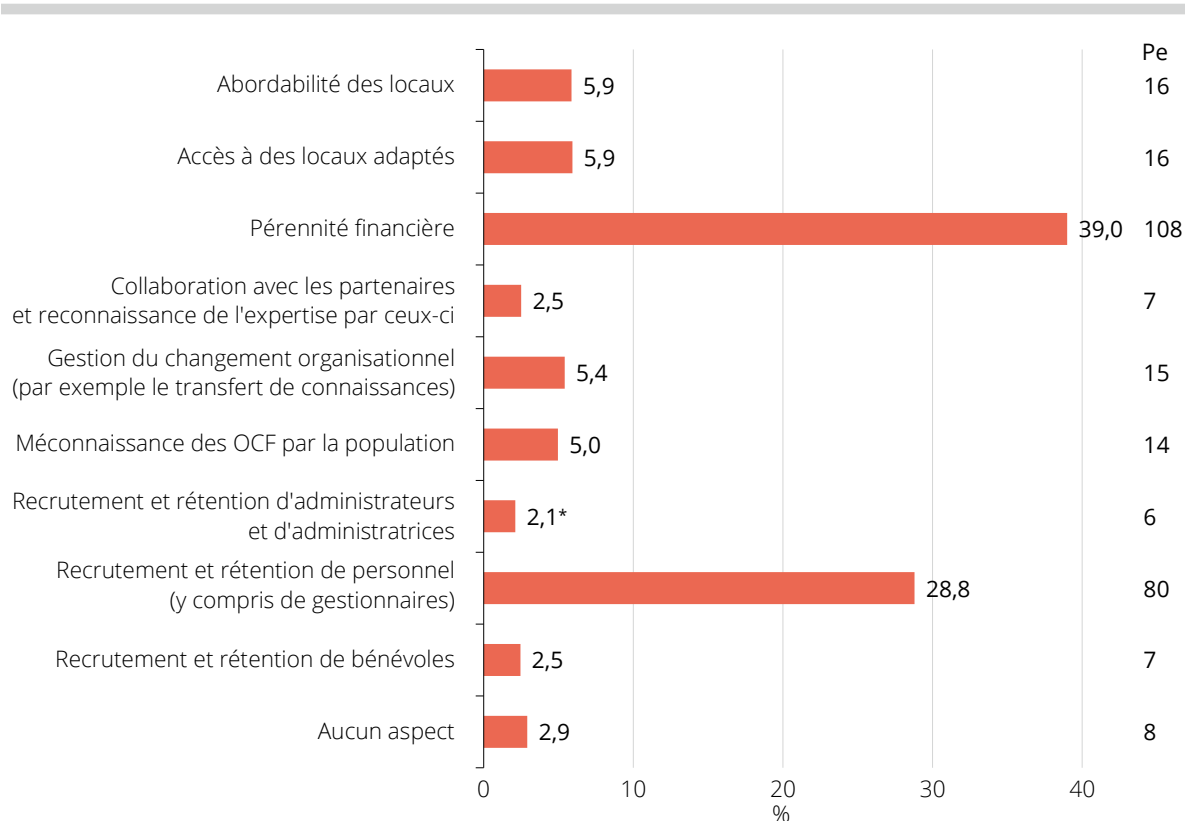
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

sur le plan de la gestion du changement organisationnel (50 %) ou de l'accès à des locaux adaptés (48 %). En outre, le recrutement et la rétention d'administrateurs et d'administratrices ont été difficiles pour près de 42 % d'entre eux, et 39 % ont mentionné avoir eu de la difficulté à faire reconnaître leur expertise par leurs partenaires. Enfin, entre 20 % et 32 % des organismes ont déclaré que l'abordabilité des locaux (32 %), la collaboration avec les partenaires (24 %) et le recrutement et la rétention de gestionnaires (20 %) leur avaient posé des difficultés.

Lors de l'enquête, nous avons voulu savoir quel était le principal aspect qui avait posé des difficultés aux organismes communautaires Famille au cours de l'année financière 2022-2023. On remarque que pour 39 % des OCF, le principal aspect qui a posé des difficultés est la pérennité financière, et que pour 29 % des organismes, il s'agit du recrutement et de la rétention de personnel¹ (figure 6.2). On observe également qu'environ 6 % des organismes ont principalement vécu des difficultés sur le plan de l'accès à des locaux adaptés. En outre, pour 6 % des OCF, c'est principalement l'abordabilité des locaux qui a été problématique, et pour près de 5 % d'entre eux, c'est surtout la gestion du changement organisationnel qui a posé des difficultés. De plus, 5 % des organismes estiment que la méconnaissance des OCF par la population

Figure 6.2

Répartition des organismes communautaires Famille selon le principal aspect leur ayant posé des difficultés au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

* Coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; donnée à interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

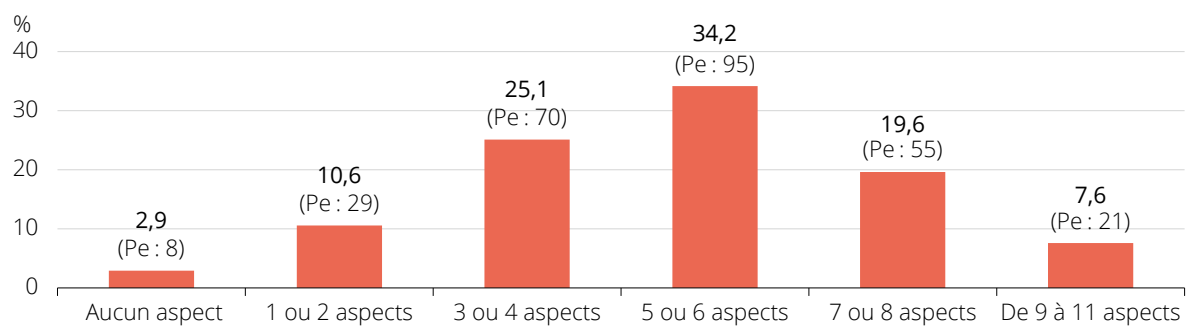
1. À des fins de protection de la confidentialité, les aspects « Recrutement et rétention de gestionnaires » et « Recrutement et rétention de personnel » présentés à la figure 6.1 ont été combinés.

est le principal aspect qui leur a posé des difficultés. Le recrutement et la rétention de bénévoles, la collaboration avec les partenaires et la reconnaissance de l'expertise par ceux-ci² ainsi que le recrutement et la rétention d'administrateurs et d'administratrices ont quant à eux été les principaux aspects problématiques pour environ 2,5 %, 2,5 % et 2,1%* des organismes, respectivement. Enfin, 2,9 % des OCF estiment qu'aucun des aspects listés ne leur a posé des difficultés

Qu'en est-il du nombre d'aspects ayant posé des difficultés aux organismes communautaires Famille lors de l'année financière 2022-2023 ? Tandis que 2,9 % des OCF estiment qu'aucun des aspects listés ne leur a posé des difficultés, un organisme sur dix a déclaré qu'un ou deux aspects leur avaient posé des difficultés (11 %), et un quart des organismes (25 %) ont mentionné que trois ou quatre aspects leur en avaient posé (figure 6.3). De plus, environ 34 % des organismes ont mentionné que cinq ou six aspects leur avaient posé des difficultés, près de 20 % ont déclaré que sept ou huit aspects leur en avaient posé, et environ 8 % ont indiqué que de neuf à onze aspects leur en avaient posé.

Figure 6.3

Répartition des organismes communautaires Famille selon le nombre d'aspects leur ayant posé des difficultés au cours de l'année financière 2022-2023, Québec, 2023



Pe Population estimée.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille 2023*.

2. À des fins de protection de la confidentialité, les aspects « Collaboration avec les partenaires » et « Reconnaissance de l'expertise par les partenaires » présentés à la figure 6.1 ont été combinés.

Conclusion

La première édition de *l'Enquête québécoise auprès des organismes communautaires Famille* (EQOCF) a été réalisée par l'Institut de la statistique du Québec au printemps 2023 pour le compte du ministère de la Famille (Ministère). Avec cette enquête, on visait à établir un portrait des organismes communautaires Famille (OCF) financés par le Ministère dans le cadre du volet 1 du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles. Ainsi, des renseignements ont été recueillis sur les caractéristiques des activités qu'offrent les OCF, sur les familles qu'ils accueillent, sur les personnes qui y travaillent, sur les bénévoles auxquels ils ont recours, sur le budget dont ils disposent ainsi que sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Les résultats obtenus dans le cadre de l'EQOCF révèlent que la quasi-totalité des OCF ont offert, au cours de l'année financière 2022-2023, plusieurs activités en lien avec le développement des enfants (96 %) ou l'enrichissement de l'expérience parentale (95 %). On constate que les activités ou services qui ont été offerts par les plus fortes proportions d'organismes sont les activités parents-enfants (96 %), les ateliers thématiques pour les parents (90 %), les sorties familiales ou activités thématiques (89 %), le soutien téléphonique (89 %) ainsi que les cafés-rencontres ou cafés-causeries (89 %). Ces résultats s'inscrivent en cohérence avec la mission des OCF, lesquels ont notamment pour objectif d'offrir au sein de leur communauté une variété d'activités pour répondre aux besoins des familles.

Les OCF sont des milieux de vie communautaires qui accueillent des familles confrontées à de multiples défis. Environ 26 % des OCF ont indiqué que l'isolement social était le problème le plus fréquemment vécu par les familles qu'ils ont reçues au cours de l'année financière 2022 et 25 % ont déclaré qu'il s'agissait de la précarité socioéconomique¹. Il n'est donc pas surprenant de constater que la quasi-totalité des OCF (98 %) ont accueilli, au cours de la période étudiée, des familles en situation de précarité socioéconomique. On note également qu'une vaste majorité des organismes ont reçu des familles comptant des enfants ayant des besoins de soutien particulier ou comptant au moins une personne handicapée (95 %) ainsi que des familles immigrantes autres que celles composées de personnes réfugiées ou qui demandent l'asile (89 %). Comme les familles accueillies par les OCF peuvent être confrontées à plus d'un défi, on peut penser que les situations qu'elles vivent sont souvent complexes et que ces organismes sont appelés à répondre à des besoins multidimensionnels.

En tant que milieux proposant des activités et services complémentaires à l'offre d'autres entités, les organismes communautaires Famille sont appelés à travailler avec différents partenaires. Des organismes peuvent diriger des familles vers les OCF et, inversement, les OCF peuvent envoyer les familles vers d'autres organismes. À ce sujet, les résultats de l'EQOCF révèlent que la quasi-totalité des OCF (96 %) ont accueilli des familles qui leur ont été envoyées par un CISSS ou un CIUSSS, et qu'une majorité d'OCF ont reçu des familles qui ont été dirigées vers eux par la DPJ (82 %) ou une école (73 %). Lorsque l'on se penche sur les partenaires vers lesquels les OCF ont dirigé des familles, on constate que la quasi-totalité des OCF (97 %) ont envoyé des familles vers d'autres organismes communautaires, et qu'une grande majorité d'OCF (91 %) en ont dirigé vers un CISSS ou un CIUSSS. Enfin, ce sont environ les trois quarts des OCF (73 %) qui ont dirigé des familles vers des CPE ou d'autres services de garde. Ces résultats viennent confirmer l'existence d'un maillage entre les OCF, le milieu communautaire et le réseau public.

1. Ces résultats se rapportent aux OCF qui ont accueilli des familles ayant vécu au moins un des problèmes listés dans le questionnaire de l'enquête.

Pour assurer leur bon fonctionnement, les organismes communautaires Famille peuvent compter sur des personnes salariées occupant différentes fonctions². Au total, ce sont 2 719 personnes qui travaillaient dans un OCF au moment de l'enquête, la majorité étant des femmes (92 %). On constate que plus des deux tiers (68 %) des personnes qui étaient employées par les OCF ont travaillé 28 heures et plus par semaine, et que le salaire horaire moyen pour l'ensemble des personnes salariées, quelle que soit leur catégorie d'emploi d'appartenance et quel que soit leur régime de travail, était de 23,86 \$. Enfin, les OCF emploient, de façon générale, un faible nombre de personnes : environ 68 % en employaient 10 ou moins.

En plus d'employer du personnel, la quasi-totalité des organismes communautaires Famille (97 %) ont recours à des bénévoles pour assurer leur fonctionnement et offrir leurs activités. Au total, au cours de l'année financière 2022-2023, environ 10 900 personnes bénévoles se sont impliquées dans les OCF, lesquelles ont effectué en tout 338 756 heures de bénévolat. La majorité des OCF ont pu compter sur ces bénévoles pour leurs activités courantes (87 %), et un peu plus de la moitié (55 %), pour leurs activités de halte-garderie (55 %). Cette implication citoyenne témoigne de l'enracinement des OCF dans leur communauté.

Les OCF entretiennent une vie démocratique et associative grâce, notamment, à la présence de membres. Les résultats de l'EQOCF révèlent que la quasi-totalité des organismes (99 %) comptent au moins un membre : pour environ 37 % des OCF, le nombre de membres se situe entre 1 et 100, et pour le approximativement le quart (24 %), il se situe entre 101 et 200.

Dans le cadre de l'EQOCF, on a aussi recueilli des données sur les sources de financement et les coûts d'exploitation des organismes. Pour une majorité d'OCF, du financement provenant de diverses sources s'ajoute à celui qu'ils reçoivent du ministère de la Famille (soutien à la mission globale). Soulignons entre autres qu'au cours de l'année financière 2022, 83 % des OCF ont bénéficié d'un financement par projet ou par entente de services et que 81 % ont obtenu du financement par le biais de dons de particuliers. La majorité des organismes communautaires Famille (71 %) ont reçu un financement³ totalisant moins de 500 000 \$. À titre de comparaison, les coûts d'exploitation se sont eux aussi chiffrés à moins de 500 000 \$ pour 74 % des OCF.

Bien que pour une majorité d'OCF il existe une adéquation entre les montants qu'ils reçoivent et leurs coûts d'exploitation, certains organismes font face à des écarts entre ce qu'ils reçoivent et ce qu'ils dépensent. De fait, un peu plus du quart des organismes ont déclaré être en situation déficitaire (28 %). Pour remédier à cette situation, une majorité d'entre eux (72 %) ont diminué leurs achats de matériel ou d'équipement, tandis qu'environ la moitié ont diminué le nombre d'activités offertes (53 %) ou réduit leurs effectifs (48 %).

Enfin, lors de l'enquête, nous nous sommes penchés sur certaines des difficultés qu'avaient vécues les OCF au cours de l'année financière 2022. Bien que les OCF soient confrontés à de nombreux défis au quotidien, pour environ quatre organismes sur dix (39 %), la pérennité financière constitue le principal aspect ayant posé des difficultés.

2. À l'exception de la proportion d'organismes communautaires Famille qui employaient 10 personnes ou moins au moment de l'enquête, les proportions présentées dans ce paragraphe se rapportent aux personnes salariées qui travaillaient dans un organisme communautaire Famille au cours de cette même période.

3. On fait référence ici à l'ensemble du financement qu'ont reçu les organismes, y compris celui provenant du soutien à la mission globale obtenu du ministère de la Famille.

Bref, l'enquête tend à montrer qu'au cœur de l'offre de la majorité des OCF, se trouvent les activités axées sur les parents et sur la relation parent-enfant. Lieux d'accueil des familles vivant différents problèmes, ces organismes collaborent entre autres avec les services sociaux pour répondre aux besoins des familles de leur communauté. Et c'est grâce au travail d'un personnel majoritairement féminin et de plusieurs bénévoles qu'il leur est possible d'accueillir et de soutenir des familles dans tout le Québec. Enfin, bien que la majorité des OCF n'indiquent pas être en situation déficitaire, le maintien d'une certaine stabilité sur le plan financier semble demeurer un défi pour nombre de ces organismes.

Bibliographie

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (2023). *Qu'est-ce qu'un OCF?*, [En ligne]. [fqocf.org/parents/quest-ce-quun-ocf/] (Consulté le 8 décembre 2023).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2023, mis à jour le 12 juillet). *Programme de soutien à l'action communautaire auprès des familles*, [En ligne]. [www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere-services-familles/organismes-communautaires-associations-nationales-employeurs-municipalites/programme-soutien-action-communautaire-familles] (Consulté le 8 décembre 2023).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2012, mis à jour le 23 avril). *Un milieu de vie pour les familles*, [En ligne]. [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/partenaires/organismes-communautaires-famille/milieu/Pages/index.aspx] (Consulté le 8 décembre 2023).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2020, mis à jour le 11 novembre). *Les organismes communautaires Famille*, [En ligne]. [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/partenaires/organismes-communautaires-famille/Pages/index.aspx] (Consulté le 8 décembre 2023).

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2002). *Table de concertation*, [En ligne]. [vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8364034/table-de-concertation] (Consulté le 12 décembre 2023).

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (2019). *L'action communautaire autonome*, [En ligne]. [rq-aca.org/aca/] (Consulté le 8 décembre 2023).

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC (2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, [En ligne], Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Gouvernement du Québec, 103 p. [www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/A_propos_de_nous/Organisation_communautaire/Programme_de_soutien_aux_organismes/REF_2018-07-24_Cadre_de_referance_en_matiere_daction_communautaire.pdf] (Consulté le 10 janvier 2024).

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca